



JOURNAL DE CRISE

20 MARS -
29 JUIN
2020



REGARDS CROISÉS D'ACTEURS ENGAGÉS



Avant-propos

17 mars 2020 : l'annonce du confinement nous a tous stoppés net dans nos projets.

Pour nous, association de la place financière, notre raison d'être allait-elle buter contre cette impossibilité soudaine de nous réunir, de travailler ensemble ?

Grâce à vous tous, il n'en n'a rien été.

Vous avez répondu à toutes nos sollicitations, promptement, avec beaucoup de gentillesse et de talent.

Jour après jour, nous avons maintenu le lien avec une newsletter quotidienne, donnant la parole aux grands témoins de notre région. Nous avons ouvert nos tribunes largement à la communauté financière -mais pas seulement- et l'éclairage de grands témoins du monde culturel, social, politique a été une contribution très riche. La magie des réseaux sociaux a ensuite largement amplifié notre initiative.

Avec cet ouvrage, nous souhaitons laisser une trace de ces tribunes, diffusées dans nos newsletters « spécial Covid-19 ». On y retrouve les préoccupations, les inquiétudes mais aussi la volonté de se projeter et d'entretenir une vision constructive pour « l'après ». Nous avons choisi de sélectionner pour chaque date une information parue dans la news du jour, pour nous immerger dans le contexte (les codes vous permettent de retrouver les articles mentionnés).

Relire ces tribunes, c'est tirer des enseignements précieux pour les mois à venir : nous savons pouvoir compter sur une forme de vitalité sans cesse rappelée dans ces colonnes, sur notre capacité d'adaptation, sur la collaboration entre la communauté financière et les entreprises et sur notre réflexion collective.

Il s'agit de réaffirmer notre raison d'être : la Place Financière au service des entreprises.

Le bureau de LPFT : Frédéric MAUREL, Président, Bernard BUISSON, VP LPFT / Comité Régional des Banques Rhône-Alpes, Cécile CASSIN, Fondation pour l'Université de Lyon, Guirec PENHOAT, VP LPFT / Fiducial et Marie-Clothilde VIAL, Trésorière LPFT / Siparex

Sommaire

- p. 06...** 20 mars - Frédéric Maurel, Président de Lyon Place Financière et Tertiaire
- p. 08...** 23 mars - Frédéric Oudéa, Président de la Fédération Bancaire Française
- p. 09...** 24 mars - Frédéric Maurel, Président de Lyon Place Financière et Tertiaire
- p. 10...** 25 mars - Christian Jacques Berret, Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Banque de France
- p. 13...** 26 mars - Odile Dubreuil, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et Evelyne Serin Cabeau, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne
- p. 14...** 27 mars - Eric Walschots, Correspondant Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de l'Assurance
- p. 15...** 30 mars - Béatrice Varichon, Déléguée Générale de Lyon Place Financière et Tertiaire
- p. 16...** 31 mars - Jean-Pierre Gitenay, Président du Groupe APICIL
- p. 17...** 1^{er} avril - Guirec Penhoat, Vice-Président de LPFT, Directeur Général Finances chez Fiducial
- p. 18...** 2 avril - Gilles Assollant, Président du Directoire d'Inciit'financement
- p. 19...** 3 avril - Pascal Gustin, Président de Algoé Consultants
- p. 20...** 7 avril - Bertrand Rambaud, Président du Groupe Siparex
- p. 22...** 8 avril - Philippe Guérand, Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
- p. 23...** 9 avril - Daniel Karyotis, Directeur Général de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes
- p. 24...** 10 avril - Frédéric Maurel, Président de Lyon Place Financière et Tertiaire
- p. 25...** 14 avril - Thierry Gardon, Président du Tribunal de Commerce
- p. 26...** 15 avril - Guillaume Robin, Président de Lyon Pôle Bourse
- p. 27...** 16 avril - Jean-Pierre Bes, Directeur du Réseau Auvergne-Rhône-Alpes de Bpifrance
- p. 28...** 17 avril - Bernard Laurent, Professeur emlyon business school, CESER Rhône-Alpes
- p. 30...** 21 avril - Serge Deygas, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Lyon
- p. 32...** 22 avril - Antoine Quadrini, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- p. 33...** 23 avril - Bruno Mirieu de Labarre, Associé Gérant de Rothschild Martin Maurel
- p. 34...** 24 avril - Jean-Charles Foddis, Directeur Exécutif de l'ADERLY
- p. 35...** 27 avril - Général de corps d'armée Philippe Guimbert, commandant la région de gendarmerie Auvergne Rhône-Alpes et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité sud-est
- p. 36...** 28 avril - Alain Denizot, Président du Directoire, Caisse d'Epargne Rhône Alpes
- p. 37...** 29 avril - Pascal le Merrer, Directeur Général chez Journées de L'Economie
- p. 38...** 30 avril - Sylvain Boccon-Gibod, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
- p. 39...** 4 mai - Jean-Luc Raunicher, Président du MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

- p. 40...** 5 mai - Alexandre Bideau (Lamy Lexel) et Blandine Roche (Crédit Mutuel Equity), Présidents du Club Cordélia de LPFT
- p. 41...** 6 mai - Alexis Janin, Directeur Listing Auvergne Rhône-Alpes - Bourgogne Franche-Comté - Grand Est de Euronext
- p. 43...** 7 mai - Eric Cotte, Directeur général du CIC Lyonnaise de Banque
- p. 44...** 11 mai - Bernard Devert, Fondateur de Habitat et Humanisme
- p. 45...** 12 mai - Christophe Velut, Président A3E (Association des Experts en Evaluation d'Entreprises), Directeur Général Advolis Orfis
- p. 47...** 13 mai - Frédéric Aumont, Notaire, Président de la Chambre des notaires du Rhône
- p. 49...** 14 mai - Sylvie Ramond, Directrice du musée des Beaux-Arts
- p. 51...** 15 mai - Frédéric Maurel, Président de Lyon Place Financière et Tertiaire
- p. 52...** 18 mai - Christian Jacques Berret, Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Banque de France
- p. 54...** 19 mai - Yves Millardet, Président du Directoire de l'Agence France Locale
- p. 55...** 20 mai - Lionel Flasseur, Directeur Général Auvergne Rhône-Alpes Tourisme
- p. 56...** 25 mai - Philippe Valentin, Président de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne
- p. 57...** 26 mai - Guirec Penhoat, Vice-Président de LPFT, Directeur Général Finances chez Fiducial
- p. 58...** 27 mai - David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon
- p. 59...** 28 mai - Philippe Delacarte, Président du Directoire de Banque Rhône-Alpes
- p. 60...** 2 juin - Dominique Gaillard, Président de France Invest
- p. 61...** 3 juin - François Turcas, Président de la CPME du Rhône et de la CPME Auvergne-Rhône-Alpe
- p. 62...** 4 juin - Laurent Vallas, Directeur JLL Lyon & Régions
- p. 63...** 5 juin - Marie Claire Villeval, Directrice de recherche CNRS et President-Elect de l'Economic Science Association
- p. 64...** 8 juin - Yves Barnoud, Président de la DFCG Auvergne-Rhône-Alpes
- p. 65...** 9 juin - Aymar de Franqueville, Délégué Régional de l'Association Française des Juristes d'Entreprises Rhône Alpes, Directeur juridique Adecco Région France et Netherlands
- p. 66...** 12 juin - Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- p. 67...** 15 juin - Michel Bon, Président de Fondact
- p. 68...** 16 juin - Yves Revol, Executive Chairman chez Clasquin
- p. 69...** 19 juin - Dominique Takizawa, Vice President Corporate affairs de l'Institut Mérieux
- p. 71...** 23 juin - Xavier Lanckswert, General Manager chez Solvay Business Services

En haut de chaque tribune, nous avons intégré une des informations parues le même jour. Le flashcode permet de la retrouver dans son intégralité.



Frédéric Maurel,
Président de Lyon Place Financière et Tertiaire

Lyon Place Financière et Tertiaire, au cœur de l'information

Plus que jamais, la notion de place financière a un sens dans sa définition première : les professionnels de la finance sont au service de l'économie réelle, des particuliers, des entreprises y compris et surtout les plus fragiles.

La Banque Centrale Européenne vient d'annoncer un plan d'aide massif de 750 milliards d'€. Frédéric OUDEA, Président de la Fédération Bancaire Française (FBF) a assuré ce mercredi qu'il y aurait « du crédit » pour toutes les entreprises affectées par le coronavirus, alors que l'Etat va garantir les prêts bancaires à hauteur de 300 milliards d'€. La Banque de France s'engage sur un paquet global pour aider les entreprises et les PME à passer le cap du Covid-19. Bpifrance met en place des mesures de renforcement de la trésorerie, propose un arsenal de crédits et de couverture de crédits. Les assureurs crédits prennent des engagements pour une vision bienveillante des cotations et garanties données.

Chaque jour qui passe, voire chaque heure, apporte son lot d'informations, de précisions, parfois de modifications sur des annonces récentes...

En tant que Place Financière, notre mission reste d'être à vos côtés dans le défi que représentent des semaines de quasi inactivité pour nos entreprises.

Avec le soutien actif de la Banque de France, du Comité Régional des Banques, de Bpifrance, des assureurs-crédits, nous nous organisons pour vous transmettre de la façon la plus réactive possible les informations essentielles pour l'accompagnement des entreprises en matière financière.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Après quelques 48 heures de mise au point du télétravail (avec notamment le problème de saturation des bandes passantes), chacun est en ordre de marche.

L'Etat s'engage : report massif des échéances des impôts directs, Urssaf, fisc, douanes, garanties bancaires sur les emprunts qui seront contractés. Pour l'instant, pas d'annonce sur les impôts indirects (TVA), pas ou très peu de subventions à attendre.

La BCE met en place les moyens pour que les banques soient alimentées sans défaut et que soit maintenue la liquidité. La politique de taux négatifs menée ces dernières années dans une période plutôt faste, ne permet pas de mettre en place une relance monétaire à la différence sans doute des Etats-Unis. Cette cartouche est désormais « grillée ». Qu'on nous préserve pour autant d'une hausse des taux qui aurait une incidence systémique.

Les banques se mobilisent ; elles ont annoncé des mesures rapides, conscientes que les premières difficultés vont toucher les commerçants, professionnels, petites et moyennes entreprises : mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédits pour les situations de trésorerie tendues, report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises, suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances et de crédits des entreprises. BPI France accompagne de son côté les mécanismes exceptionnels de garantie annoncés par le gouvernement.

L'ensemble des banques a organisé un service optimum pour assurer également le relai d'information sur les nombreux dispositifs mis en place. En dépit de conditions opérationnelles complexes, tous les collaborateurs des réseaux sont et resteront pleinement mobilisés pour aider leurs clients à traverser le mieux possible cette crise.

La Banque de France prend des mesures en matière de cotation des entreprises pour assurer un tri sélectif dans le re-financement, assouplir les conditions de financement sans remettre en cause pour autant son échelle de notation. Dans chaque département, son correspondant TPE/PME est à la disposition des entreprises pour assurer un accompagnement spécifique.

Enfin, son rôle dans la Médiation du Crédit devrait à nouveau monter en puissance. Le traitement de ces dossiers est bien local, même s'il passe par un portail national qui redistribue les demandes en temps réel.

Chaque entreprise doit préserver son cash qui est le nerf de la guerre et réfléchir à aller au-delà, même si le besoin ne se fait pas encore sentir, par exemple en ayant recours à la mobilisation des créances.

Les défis sont pour maintenant et pour demain. Gérer la crise sanitaire et la crise économique, puis se préparer à la sortie de

crise. C'est une réflexion que nous voulons ouvrir avec vous.

Vous pouvez, si vous le voulez, réagir : beatrice.varichon@lyon-finance.org



Frédéric Oudéa,
Président de la Fédération Bancaire Française
Directeur Général de la Société Générale

Newsletter
23 mars 2020



Avec la publication de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'état d'urgence sanitaire entre en vigueur sur l'ensemble du territoire national pour une durée de deux mois.

L'état d'urgence est déclaré pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020, date de publication de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Un décret pris le 23 mars 2020 détaille les mesures adoptées dans le cadre de l'état d'urgence.

Les entreprises pourront demander un prêt jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires annuel

LE SECTEUR BANCAIRE est appelé à la rescousse pour venir en aide aux dizaines de milliers d'entreprises qui ont dû fermer à cause de l'épidémie de coronavirus. En exclusivité, Frédéric Oudéa, président de la Fédération bancaire française (FBF) et directeur général de la Société générale, annonce qu'à partir de mercredi, grâce à la garantie de l'État de 300 milliards d'euros (Mds€), les entreprises en difficulté pourront souscrire un crédit d'un montant maximal de trois mois de chiffre d'affaires à un taux de 0,25 %.

Quelle est votre stratégie pour aider les entreprises ?

Nous avons déjà commencé à décaler jusqu'à six mois les échéances de remboursement de prêts aux entreprises, sans frais additionnels ni pénalités. L'État a aussi pris des mesures pour les entreprises comme le report des paiements à l'Urssaf et aux Impôts. Par ailleurs, il a annoncé la prise en charge, à travers le chômage partiel, des salariés qui n'auraient plus d'activité. L'objectif est de baisser au maximum les charges des entreprises pendant cette période critique.

Est-ce suffisant ?

Justement, dès cette semaine, grâce à un dispositif exceptionnel de garantie de l'Etat, nous allons proposer des prêts bancaires supplémentaires pour toutes les entreprises. Le président de la République a annoncé que cette garantie pourra atteindre 300 Mds€. C'est considérable ! C'est plus que la totalité des prêts accordés aujourd'hui aux PME.

En clair : toutes les entreprises pourront demander à leur banque un prêt d'un montant pouvant atteindre trois mois de chiffre d'affaires annuel. Nous allons diffuser l'information et former nos réseaux dans les deux prochains mois, et il sera opérationnel dès mercredi.



Frédéric Maurel,
Président de Lyon Place Financière et Tertiaire

Newsletter
24 mars 2020



L'AMF apporte des réponses pratiques aux investisseurs, à la suite l'interdiction du 17/03 des positions courtes nettes sur actions.

Afin d'accompagner les investisseurs dans la mise en œuvre de sa décision prise le 17 mars et de sa prolongation jusqu'au 18 mai concernant l'interdiction des positions courtes nettes sur actions, l'AMF a rassemblé dans un document les réponses aux questions pratiques qui peuvent se poser.

Fidèles à l'esprit d'Uderzo* et à son village gaulois, la mobilisation est là, massive

“ La France est plongée dans cette crise sanitaire ; son économie se fige ; sur le terrain les entreprises se battent pour trouver les bons arbitrages entre la poursuite actuelle de leur activité et le recours au chômage partiel. ”

Nous vous invitons à trouver par les liens sur notre site internet différentes initiatives et informations qui viennent alimenter notre réflexion sur cette situation totalement inédite.

Retenons déjà :

- **Le lancement dès mercredi des prêts garantis par l'Etat**, rendu possible par la mobilisation en un temps record de toutes les énergies des réseaux bancaires, ainsi que de Bpifrance.
- **La mise en place d'un comité de crise** face à la situation de dégradation des délais de paiement par la Banque de France.
- **La contribution des membres de la Fédération Française des Assurances au Fonds de solidarité** mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants.

Vous le voyez, les initiatives fusent dans tous les domaines.

Nous vous donnons rendez-vous demain ; vous pourrez retrouver Christian Jacques Berret, Directeur de la Banque de France AURA, qui signera notre Editorial et nous donnera son éclairage.

* Uderzo, le père d'Astérix, nous a quittés ce matin ; le village gaulois continuera à résister à l'envahisseur !



Christian Jacques Berret
Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes
de la Banque de France

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé aujourd'hui les dispositifs de soutien aux entrepreneurs, artisans, agriculteurs, professions libérales qui subissent les conséquences de la crise sanitaire qui affecte notre pays. La situation budgétaire saine de la Région permet aujourd'hui de porter un plan qui générera plus de 600 M€ d'engagements et de garanties.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'urgence d'une action coordonnée pour éviter une crise

L'irruption du coronavirus a plongé notre pays et le monde entier dans l'inconnu, heurtant de plein fouet notre économie. L'ampleur et la durée de ce choc sont encore très incertaines à l'heure d'écrire ces lignes. Un nombre important d'entreprises en France sont à l'arrêt, et leur pérennité est parfois menacée. Mais après un état de sidération, vient **le temps de la réaction**. Il est à espérer que ce choc ne soit que temporaire.

Les autorités monétaires, tout comme les autorités publiques et tous les grands organismes représentatifs des intérêts économiques ont rapidement étudié et mis en place des réponses fortes à cette situation. Gageons que si le choc économique est d'ores et déjà sévère, nous avons mis toutes les chances de notre côté **pour éviter la conjonction maudite entre crise économique et crise financière**. En effet, si ce choc n'est pas sans rappeler la crise de 2008 qui avait ébranlé nos économies, à la différence de celle-ci, c'est l'économie réelle et non la sphère financière qui souffre en premier. La sphère financière n'est pas immunisée pour autant car

il existe un risque de contagion si les difficultés que subissent les entreprises se muent en une chaîne de faillites.

“ C'est pourquoi la BCE et la Banque de France mettent actuellement tout en œuvre pour limiter au minimum possible l'impact de cette crise et permettre un redémarrage rapide de l'économie une fois la menace éloignée. L'action de la BCE, c'est d'abord un bouclier quasi-illimité de liquidités pour garantir le financement des entreprises via les banques. Celles-ci pourront ainsi se financer auprès de la BCE à - 0,75 % à condition qu'elles maintiennent leurs crédits à l'économie. ”

C'est ensuite le lancement d'un **programme massif et exceptionnel d'achat d'actifs**, à hauteur de 750 milliards d'euros, pour maintenir des conditions de financement favorables. Pour les entreprises travaillant hors Zone Euro, il faut savoir que dans la plupart des pays touchés peu à peu par le coronavirus, les États ont organisé des plans d'aide massive à l'économie, et les banques centrales également, citons pour exemple celle des États-Unis, (FED), qui a pris la décision inhabituelle d'achats directs de titres d'entreprises non financières via deux véhicules garantis par le Trésor US.

Concernant notre soutien aux entreprises, comme banque centrale « à la française », nous avons déjà fait passer un certain nombre de messages aux autorités, aux banques et aux organismes représentatifs, parmi lesquels :

- **La cotation de la Banque de France demeure**, car c'est un très grand facilitateur de crédit, aux PME en particulier, en offrant des garanties de refinancement (collatéral) sur le secteur privé, ce qui est une originalité française et

nous permet l'accès à un crédit abondant et à de bonnes conditions.

- La partie défavorable de cette cotation (impayés) a été aménagée afin d'**éviter tout automatisme pénalisant** en situation de crise exceptionnelle.

- Les agents des services entreprises des succursales de la région ont été organisés en **équipes de travail à distance**, qui permettent, outre l'étude attentive des dossiers, un accès aussi aux questions des petites entreprises via les services départementaux et gratuits du « correspondant TPME ».

- Enfin, pour les situations difficiles, la **médiation du crédit**, créée lors de la crise financière de 2008, est toujours active, dans chaque département. C'est un dispositif gratuit et efficace (succès pour 2/3 des dossiers l'an dernier).

Pour autant, en des temps difficiles où l'inconnue semble régner en maître, les dérives ou mauvaises idées sont inévitables et nous y veillons.

Il est une très mauvaise idée par exemple, que de conseiller à une entreprise de ne plus payer aucun fournisseur, pour se constituer en somme un coussin trompeur de trésorerie en attendant des aides ou des financements à venir. En pratiquant ainsi, on met en péril **toute la chaîne du crédit inter-entreprises**, c'est-à-dire celle du premier banquier de France ! Ne pas céder à ces sirènes, car en matière de financement comme ailleurs, les conseillers ne sont pas toujours les payeurs. Il faut d'abord payer ses fournisseurs tant que l'on peut le faire, et s'adresser à sa banque pour obtenir des facilités et des reports d'échéance, qui ne sont jamais gratuites, mais dont les conditions ont été considérablement aménagées et assouplies, avec des diminutions de frais également. De même, quelques mauvaises pratiques sont constatées auprès de grands donneurs d'ordres qui diffèrent systématiquement leurs règlements, (ou tiraient auprès des banques des lignes de liquidités dont ils n'ont pas besoin, provoquant au passage un éventuel effet d'éviction pour les autres). La Banque de France a organisé

avec le Ministère de l'Économie et des Finances un comité de surveillance des délais de paiements.

“ Le secteur bancaire, dans une société comme la nôtre qui est encore très « intermédiée », est armé pour faire face, et nous n'avons pas été saisis jusqu'à présent hors cas particuliers, de difficultés rencontrées auprès des établissements, qui se sont organisés et « jouent le jeu ».”

Il me serait impossible dans ces lignes de détailler ou même résumer le catalogue des procédures facilitantes et des aides spéciales ou crédits mis en place, ce catalogue étant déjà très abondant et par ailleurs assez évolutif. Chaque établissement, chaque organisme public, parapublic, bancaire, consulaire ou socio-professionnel propose **une palette d'actions dans le registre de l'urgence et de l'exception**. Malgré les difficultés techniques dues au



Roberto Azevêdo, Directeur Général de l'OMC, constate une forte baisse des échanges et appelle à des solutions mondiales à la crise liée au COVID-19.



Odile Dubreuil, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Evelyne Serin Cabeau, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne

← suite

confinement, à la saturation de réseaux télématiques trop fortement et rapidement sollicités, les organisations, en mode pas si « dégradé » que cela, se mettent en place et apportent déjà des réponses.

À titre d'exemple, outre ceux déjà cités pour les entreprises, la Banque de France assure aussi la « résultante sociétale » des procédures économiques, et peut tenir ainsi dans chaque département, **des commissions de traitement du surendettement**, en mode de télé-réunion, et recevoir en moyens à distance les interrogations des moins favorisés de nos concitoyens. En outre, et contrairement à des rumeurs incontrôlables, nous assurons sans défaut le service des espèces fourni aux distributeurs, qu'ils soient machines ou guichets. C'est important car la monnaie fiduciaire, pas particulièrement dangereuse en manipulation, est souvent le dernier refuge et il faut absolument éviter le cauchemar des financiers qu'est le « bank run » (course au guichet). Il n'est pas plus utile de se précipiter vers les DABs que dans les supermarchés pour stocker tout et n'importe quoi.

Je conclurai ces quelques considérations introductives à l'effort d'information très louable engagé par LPFT, par une dernière observation, et un espoir : La sphère financière, si utile et tant décriée dans notre pays est prête à jouer son rôle fondamental de soutien et d'accompagnement de l'appareil productif et des services de l'économie réelle.

Et en matière monétaire, l'Europe n'est pas en retard et montre des réponses harmonisées pour toute la zone, avec un volant de liquidité considérable mis en place par la BCE, et qui pourra être employé de manière flexible en donnant la priorité à certains pays ou certains secteurs selon les difficultés qui surgiront.

Quant à nous, nous bénéficions d'une région forte et à l'économie brillante (nos dernières études de conjoncture sur février témoignaient encore d'un climat très positif), notre tissu entrepreneurial

est varié, inventif et de bonne qualité, nos banques sont comme partout dans le pays, solides (leurs fonds propres sont deux fois plus élevés qu'il y a dix ans), et la banque centrale fournira la liquidité nécessaire.

L'espoir est que cette crise sanitaire soit maîtrisée le plus tôt possible et que **notre économie soit en situation d'une sortie de crise bien préparée**. C'est à nous tous d'y veiller, nous sommes tous sur le pont, et la situation anxiogène que beaucoup connaissent aura peut-être quelques effets positifs et riches d'enseignements pour l'avenir, en terme de révision de valeurs et de process, et de création de nouvelles solidarités.

Je vous souhaite à tous la santé, le courage, et la détermination !

Les experts-comptables se mobilisent : mise en place du dispositif d'aide « Covid-19 - Conseil expertise »

Les experts-comptables se mobilisent avec leurs clients mais n'oublent pas les entreprises sans expert-comptable et qui se trouvent en ce moment pour certaines, démunies.

Les Ordres des Experts-Comptables d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont allié leurs forces pour la mise en place d'un dispositif d'aide dénommé « Covid-19 - Conseil expertise ».

Il est destiné exclusivement aux chefs d'entreprise de la région **qui ne sont pas déjà accompagnés par un expert-comptable**. Pour en bénéficier, le chef d'entreprise éligible doit prendre contact en utilisant l'adresse mail suivante : covid19@oecra.fr

Un expert-comptable parmi ceux volontaires rappellera le chef d'entreprise rapidement pour l'orienter au mieux vers les dispositifs que son entreprise peut mobiliser, spécialement au niveau fiscal et social.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'une consultation mais d'appréhender la problématique du dirigeant, de le rassurer et de lui délivrer un 1er niveau d'information vers les dispositifs mis en place pour soutenir les entreprises.



Eric Walschots,
Correspondant Régional Auvergne-Rhône-Alpes
de la Fédération Française de l'Assurance

Newsletter
27 mars 2020



La BCE fait sauter tous ses plafonds sur les rachats de dette souveraine

La Banque Centrale Européenne (BCE) a fait savoir dans la nuit de mercredi à jeudi à certains opérateurs, sans communiqué officiel clair sur son site Internet, qu'elle n'appliquerait plus ses règles limitant les rachats de dette souveraine dans l'application de son programme d'achats d'urgence (PEPP) de 750 milliards d'euros pour contrer les effets de la pandémie de coronavirus.

L'assurance, une pièce maîtresse dans la lutte contre la crise sanitaire et économique

Les assurances ont été référencées comme une activité essentielle par l'arrêt du 17 mars 2020. Nos plans de continuité ont été déployés en respectant les précautions sanitaires prises par les autorités, notamment en termes de confinement. Nos milliers de salariés poursuivent leur activité à distance. Les souscriptions, la gestion et le règlement des prestations se poursuivent car il continue à y avoir des accidents de voiture et des dégâts des eaux, et nous devons pouvoir répondre aux situations les plus urgentes de nos clients malgré des conditions de travail à distance.

« Dans cette crise mondiale sanitaire et financière inédite, la priorité des assureurs est d'assurer la continuité de leurs activités pour protéger au mieux leurs clients. Les assureurs ont à cœur de prendre part au mouvement de solidarité nationale, aux côtés des pouvoirs publics, pour venir en aide aux personnes et entreprises les plus fragiles. Il est de notre devoir à tous de nous inscrire dans ce mouvement d'union nationale pour sortir ensemble au plus vite de cette crise » a déclaré Florence Lustman, présidente de la Fédération Française de l'Assurance.

Avec la FFA, les assureurs se sont engagés à :

- Alimenter le fonds de solidarité en faveur des TPE et indépendants à hauteur de 200 M€
- Maintenir les garanties des contrats des entreprises et professionnels qui, touchés de plein fouet par les conséquences du Covid-19, ne peuvent pas financièrement s'acquitter des primes.

- Les assureurs qui gèrent un parc locatif important sont également prêts à suspendre leur loyer d'avril, avec différé de paiement et possibilité d'étalement dans le temps sans pénalités, pour les TPE qui ont dû suspendre leurs activités à la suite de l'arrêt du 15 mars - comme les cinémas ou les salles de spectacles.
- Par solidarité avec les personnes fragiles, c'est-à-dire les personnes en affection de longue durée et les femmes enceintes, placées en arrêt de travail selon la procédure dérogatoire prévue aujourd'hui par la Sécurité Sociale, les assureurs vie prendront en charge, au titre des contrats, les indemnités journalières. Cette mesure, qui représentera une charge exceptionnelle pour le secteur, s'appliquera à compter du 24 mars, dans la limite de 21 jours d'arrêt de travail.

Ces mesures démontrent l'implication des assureurs. L'assurance est au cœur de l'économie et contribue fortement pour permettre au pays de se redresser le mieux possible à l'issue de la crise sanitaire que nous vivons.

Au niveau des pertes d'exploitation, non assurées, la prise en charge représenterait des engagements non supportables. Dans le cas d'une pandémie ou d'une guerre, les conséquences sont par nature illimitées et touchent tout le monde. C'est un peu comme si tout le monde avait un accident au même moment. C'est pourquoi nous excluons systématiquement ces risques de notre champ

Au niveau des arrêts de travail, les assureurs assumeront leurs engagements contractuels mais ne pourront pas indemniser les arrêts de travail non consécutifs à une maladie, à un accident ou une hospitalisation. Le confinement n'est pas un risque assuré.

Face à cela, il n'y a que l'Etat qui puisse assumer les conséquences des mesures sanitaires qu'il a prises. La finalité est que l'assurance apporte sa contribution contractuelle, participe au financement du redressement du pays et accompagne ses clients par des mesures fortes comme le maintien des garanties avec différé de l'encaissement des cotisations.



Béatrice Varichon,
Déléguée Générale de Lyon Place Financière et Tertiaire

Newsletter
30 mars 2020



Paiement des dividendes et chômage partiel

L'AFEP invite à suivre les consignes de Bercy... et même davantage.

Dans un communiqué publié dimanche, l'Afep (Association française des entreprises privées) a appelé les groupes ayant bénéficié d'aides étatiques de trésorerie à « appliquer la décision du gouvernement d'interdire de verser des dividendes en 2020 ».

Jour après jour, poursuivre le dialogue !

Chers adhérents qui nous suivez avec une grande régularité, MERCI de votre intérêt manifeste, que nous vivons comme un encouragement à poursuivre !

Nous vous savons tous « sur le pont » dans cette période difficile, pour accompagner les entreprises de la région. Votre temps est précieux : cette communication resserrée à dessein vous informe et maintient notre lien.

Voici maintenant une semaine que nous avons lancé cette news spéciale.

Notre tribune quotidienne donne la parole aux professions de notre place financière, fidèles à notre mission d'assurer un relai, un lieu d'échange privilégié pour la communauté financière régionale.

Chacun apporte son éclairage sur cette période inédite et explique comment s'organiser sa profession pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises.

Merci à ceux qui se sont prêtés à l'exercice la semaine dernière (à retrouver en ligne sur www.lyon-finance.org) :

- 26 mars - Christian Jacques BERRET, Directeur régional de la Banque de France, revient sur leurs missions en matière de cotation et de médiation et appelle à la vigilance sur le crédit inter-entreprises
- 27 mars - Odile DUBREUIL, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et Evelyne SERIN CABEAU, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne annoncent un service d'aide à l'attention des chefs d'entreprises non dotées d'un expert-comptable.
- 28 mars - Eric Walschots, représentant de la Fédération Française de l'Assurance en Auvergne-Rhône-Alpes, explique les mesures d'accompagnement prises par le secteur de l'assurance et fait le point sur l'assurance perte d'exploitation.

Demain mardi, nous aurons le plaisir d'accueillir Jean-Pierre Gitenay, Président de l'APICIL, qui nous parlera du monde mutualiste.

Nous sommes aussi mobilisés pour continuer à relayer vos initiatives, notamment sous forme de webinar. N'hésitez pas à nous transmettre vos informations.

Nous vous reviendrons vite, nous l'espérons, pour parler de l'après-crise... et de la façon de s'y préparer. Nous savons tous que de nombreux chantiers nous attendent : votre association aura une place à tenir avec vous tous dans ces réflexions.

Portez-vous bien, à bientôt !



Jean-Pierre Gitenay,
Président du Groupe APICIL

Newsletter
31 mars 2020



Covid-19 : l'Europe, un coupable idéal

Et, le moment de sidération passé, la machine se met en route, la BCE avec un plan de 1000 milliards d'euros, la Commission avec la mobilisation de moyens budgétaires existants et le relâchement des critères du Pacte de stabilité. On assiste même à une floraison de projets avec une nouvelle version des eurobonds, le coronabond.

Elie COHEN - TELOS

APICIL, un groupe de protection sociale dans un contexte de crise sanitaire majeure

Le GROUPE APICIL, groupe de protection sociale (GPS), intervient dans les domaines de la retraite, de la santé, de la prévoyance et de l'épargne.

Les GPS jouent donc un rôle de premier plan dans la protection des intérêts de leurs ressortissants, en particulier les plus faibles.

Le GROUPE APICIL, qui doit faire face à une crise sanitaire sans précédent, a pu mettre en place une cellule de crise et un plan de continuation d'activité.

Quelles sont aujourd'hui les préoccupations immédiates ?

- 1) Respecter les grands équilibres financiers** dans un environnement extrêmement volatile :
 - de taux bas qui pèsent sur les ratios de solvabilité,
 - de valeurs d'actifs dont les sous-critères (titres) sont soumis à la dépression des marchés,
 - de placements obligataires qui doivent demeurer liquides.

- 2) La trésorerie**, et plus particulièrement le bon encaissement des cotisations, affecté dans un premier temps par la confusion entre les cotisations sociales suspendues et celles qui ne sont pas, puis certainement, dans un second temps, par les difficultés des entreprises.

- 3) L'augmentation des prestations servies en prévoyance et en santé**, de même que le service de prestations nouvelles mises à charge sans contrepartie de cotisation (ex : arrêt maladie pour garde d'enfants à domicile).

- 4) L'incertitude générale** concernant l'évolution très rapide de la réglementation qui se construit chaque jour de manière empirique.

Dans ce contexte, le GROUPE APICIL a, dès le vendredi 13 mars, activé la cellule de gestion de crise et démarré son plan de continuité d'activité, avec le souci de protéger ses collaborateurs tout en assurant la continuité de service aux clients.

A ce jour 90% des effectifs télé-travaillent. Les organes de gouvernance fonctionnent par conférence téléphonique.

Le GROUPE APICIL reste fidèle, dans la gestion de cette crise, à ses valeurs de solidarité et d'humanisme et continue à œuvrer pour l'intérêt général. D'ores et déjà, l'action sociale du groupe s'est saisie d'actions de soutien en faveur du personnel soignant ou des personnes fragiles.



Guirec Penhoat
Vice-Président de Lyon Place Financière et Tertiaire
Directeur Général Finances chez Fiducial

Newsletter
1^{er} avril 2020



Comité de crise sur les délais de paiement :

Dans un contexte inédit et périlleux pour l'économie française, le Médiateur des entreprises et le Médiateur national du crédit reçoivent un nombre toujours croissant de signalements de la part des entreprises : en deux semaines, l'équivalent de 3 mois de saisines a été enregistré.

Banque de France

Cash is King

À la suite de la crise sanitaire de Coronavirus que nous vivons, il est à craindre que l'économie mondiale ne connaisse une récession plus sévère que celle de 2008/2009.

Nos économies subissent en effet avec le confinement contraint qui s'installe un peu partout un double choc d'offre et de demande. Ce choc va obliger les états à opérer des transferts jamais connus pour éviter les faillites massives et le chômage de masse.

Dans cette période, les entreprises s'adaptent : sécurisation des personnes, mise à niveau des systèmes d'information et de communication, télétravail, report des charges, chômage partiel...

Mais la clef pour passer ce cap et pour anticiper le rebond inéluctable, c'est le cash.

- Le cash pour plus financer la période de confinement**
- Le cash pour financer la reprise d'activités**
- Le cash pour financer à terme les reports d'échéances**
- Le cash pour saisir les opportunités**

Il faut donc économiser, reporter, consolider et mobiliser du cash pour s'assurer d'une trésorerie suffisante pour faire face à toutes les échéances à venir... il sera temps dans un an de rembourser les excédents, de consolider en prêt de fonds de roulement les sommes qui auront été nécessaires pour passer le cap et, pour certains, de consolider ses fonds propres.

Le cash, c'est maintenant.

L'état a mis en place des possibilités de report des échéances fiscales, sociales et bancaires, des procédures accélérées de chômage partiel, des garanties de prêt de trésorerie dans le cadre de procédures très simplifiées jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires et ce, pour toutes les entreprises, TPE, PME, ETI et grandes entreprises, le tout afin de leur permettre de dégager les moyens de tenir sur une période qui ira bien au-delà du confinement.

Le cash, c'est maintenant et il faut regarder le plus loin possible pour ne pas mourir guéri.



Gilles Assollant
Président du Directoire d'Incit'financement

Newsletter
2 avril 2020



Soutenir l'effort de guerre sanitaire peut-il s'improviser ?

Dans un élan citoyen, certaines entreprises, comme Les Tissages de Charlieu, situés dans la Loire, se joignent à « l'effort de guerre » et, avec enthousiasme, se dédient en totalité à la fabrication de ces fameux masques dont on manque tant. Une telle conversion peut-elle s'improviser devant la nécessité ou s'appuie-t-elle sur un ADN particulier ?

Les Business Angels, des urgentistes au chevet de leurs participations

La situation actuelle a généré un premier état de sidération dans le monde des start up, dont nous sortons à peine.

L'ensemble des acteurs s'est mobilisé autour d'un objectif : maintenir et poursuivre l'activité « coûte que coûte ! ».

Il faut saluer la célérité et la mobilisation collective, tant au niveau des mesures que de leur communication, évidemment clés dans ce contexte.

On ne peut pas encore en mesurer l'efficacité et l'impact.

Du côté des entreprises, la situation peut se résumer de la façon suivante :

Mise en place d'un plan d'action autour de : faire rentrer le cash, différer les remboursements de prêts, mettre en place le chômage partiel et obtenir le maximum de report de charges fixes.

Chaque entreprise est un cas particulier. Si l'industrie, le tourisme, la finance, la construction, notamment ont été frappés de plein fouet, d'autres secteurs ont vu surgir de nouvelles opportunités : biotech, deep tech, medtech, edtech, etc. Seul l'avenir pourra valider la pertinence de ces nouveaux développements.

Le niveau de trésorerie d'avant crise a déterminé la période pendant laquelle on doit « tenir » (au-delà des mesures exceptionnelles). Toutes les sociétés en recherche de fonds propres sont confrontées à une vraie situation d'urgence. Il y aura d'ici juillet/septembre de mauvaises nouvelles à attendre.

Mais il est encore beaucoup trop tôt pour y voir clair, nous sommes en effet incapables de planifier la durée, l'ampleur et la profondeur de cette situation.

Nous nous attendons à un premier effet immédiat de 3 à 6 mois avec un impact durable qui débordera en 2021.

Notre rôle en tant que business angels est de nous concentrer sur notre portefeuille de participations en les accompagnant et les aidant financièrement si nécessaire.

Les investissements sur les nouveaux projets subissent un vrai coup de frein.

La prochaine échéance est la sortie du confinement qui nous permettra de repartir sur de nouvelles bases où nous devrions y voir un peu plus clair.

En attendant, priorité au télétravail en restant connecté de façon vigilante.



Pascal Gustin
Président d'Algoé Consultants

Newsletter
3 avril 2020



Quelle responsabilité pour l'employeur ?

« Il faut réfléchir à un cadre pour que nous puissions aussi bien protéger le salarié que le chef d'entreprise. »

Le président de la CPME François Asselin estime que l'épidémie de coronavirus doit amener le gouvernement à revisiter la notion de responsabilité de l'employeur. Sans faute intentionnelle, un employeur ne doit pas pouvoir faire l'objet de poursuites pénales par un salarié touché par le Covid-19, assure le patron de l'organisation professionnelle des PME.

Le management face au télétravail

Cela fait plus d'une décennie que le télétravail est opérationnel dans bon nombre d'entreprises, et les bonnes pratiques d'usage en sont déjà bien connues. Pourtant, de nouveaux enseignements peuvent être tirés de l'usage du télétravail en période de confinement des salariés, durant cette crise sanitaire.

Mis en avant comme une réponse rapide et efficace à l'éloignement contraint et utilisé de façon massive, le télétravail révèle des limites et nécessite des conditions spécifiques de mise en œuvre.

En premier lieu sur le cadre d'organisation et de fonctionnement. Dans cette bascule quasi instantanée, les mauvaises habitudes qui préexistent sur les fonctionnements collectifs (par ex : longueur des réunions, absence de préparation, règles d'animation, etc.) se trouvent amplifiées et de nouvelles sont apparues (disponibilité et écoute réelle par exemple). Le télétravail nécessite un cadre différent et plus strict de fonctionnement, ainsi qu'un management adapté. Les conseils en la matière ne manquent pas et font florès. Que retenir ? En premier de dissocier dans votre mode de management l'accompagnement individuel des collaborateurs de l'animation collective. Au niveau des individus, le management reste informatif et persuasif, il cherche à répondre aux questions, à expliquer et à motiver son collaborateur, redonner confiance tout en restant clair et simple sur les tâches à effectuer.

Il en est tout autre de l'animation des équipes et des groupes, car on constate alors que le télétravail permet et incite souvent au « multitâche » simultané, et donc à une dispersion de la charge mentale. La qualité et la pertinence des contributions ont du mal à être régulées et cela réduit la productivité des réunions virtuelles. Le management en période de crise nécessite donc d'être beaucoup plus directif. Au-delà du niveau d'information et d'explicitation des situations, il doit fixer les règles, donner et préciser les directives et les délais en mode descendant. Il faut agir vite et la qualité de l'exécution et de l'implémentation est souvent primordiale à la survie de l'entreprise. Du fait d'une situation exceptionnelle défavorable et critique qui s'impose à tous, il est nécessaire d'adopter un mode de leadership plus autoritaire. Celui-ci doit être expliqué dès le début à des collaborateurs ayant souvent l'habitude d'un mode plus collaboratif dans le cadre d'un contexte plus favorable.

Au plan stratégique, au-delà des problématiques de trésorerie et des révisions budgétaires, les modèles économiques doivent souvent être révisés en profondeur face aux nouveaux enjeux. Ce travail de réflexion, d'analyse et de concertation nécessite de ressembler fortement les instances de décisions (CODIR, COMEX) et de travailler différemment, en multipliant le télétravail en binômes ou en cercles très restreints.

Pour les dirigeants et managers, une seule recommandation donc : adaptez votre style de management au contexte de l'éloignement et de l'urgence, expliquez-le et donnez le cadre et les règles nouvelles qu'impose cette période, que nous espérons tous transitoire.



Bertrand Rambaud
Président de Siparex

Cette crise pourrait enfin être l'occasion de réfléchir aux priorités de long terme

En multipliant les mesures d'une ampleur inédite, les Etats et les banques centrales cherchent à tout prix à limiter l'impact économique de la crise sanitaire sur les ménages et les entreprises. Mais des politiques structurelles vont être nécessaires (...). Leur financement nécessitera d'aller au-delà des dispositions prises jeudi dernier par l'Eurogroupe.

Patrick ARTUS - Option Finance

La crise comme révélateur de nouveaux défis, à court, moyen et long terme pour le capital développement

Comme cela a été largement souligné dans ces colonnes, face à cette crise sanitaire sans précédent dans l'Histoire, l'humilité nous oblige à reconnaître que pour l'instant nous avançons un bandeau sur les yeux. Que l'impératif de sauver des vies ait prévalu sur celui de préserver des intérêts économiques, évidemment on ne peut que s'en féliciter, serait-ce au prix d'une récession brutale et d'une explosion des dettes. Bien sûr personne ne reste les bras ballants. Au contraire, chacun à son niveau fait preuve d'imagination, de réactivité et de détermination pour sauver le système productif.

Certains comparent la période que nous traversons à la crise de 2008. Il y a une différence de taille : en 2008 il s'agissait avant tout d'une crise financière et de solvabilité mais l'appareil productif n'était pas touché. Aujourd'hui, la crise sanitaire qui entraîne une chute vertigineuse de l'activité est la cause de la crise financière. Elle génère un besoin en liquidités qui semble sans limite. Et face à cette crise, les différents acteurs de la scène financière ont joué jusqu'à présent pleinement leur rôle. Le gouvernement a pris des mesures efficaces et rapides notamment sur le chômage partiel. La BCE injecte massivement des liquidités en rachetant de la dette souveraine. Tout un arsenal de mesures exceptionnelles de financement a été mis en place sous l'égide de Bpifrance. L'appui des banques, et tout particulièrement dans notre région, est fort. Ces dispositions constituent un levier irremplaçable pour sauver le système productif avec un accès généralisé au crédit.

Face à une situation aux évolutions protéiformes qui changent parfois d'heure en heure, quel peut être le rôle du private equity et son accompagnement dans les participations ?

D'abord faisons le constat qui en soit n'a rien de réjouissant mais qui est conforme à la situation globale, au mois de mars, près de 50 % des entreprises de notre portefeuille étaient à l'arrêt. Même si fort heureusement d'autres affichaient une surchauffe de leur activité notamment dans les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire ou du transport. Je tiens à saluer tout spécialement les initiatives d'entreprises de notre région comme Laboratoire Provendi qui a augmenté sa production de savon liquide, Valentin Traiteur qui distribue des repas aux personnels soignants ou encore Jacky Perrenot qui assure la continuité des transports. Dans tous ces cas, les dirigeants et leurs salariés font face avec une inventivité, une combativité et un sang-froid exceptionnels à ces situations insolites, qui doivent être salués.

A court terme nous avons concentré nos actions sur la préservation de nos actifs et la gestion de la crise. En étant aux côtés des dirigeants et de leurs équipes dans le déploiement d'éventuelles mesures d'urgence pour augmenter leur cash. Pour solliciter de nouveaux financements et gérer l'arrêt de leurs sites de production ou de ventes. Nous pouvons aussi différer le paiement des intérêts afin de soulager leur trésorerie. Toutes ces mesures et cette réactivité permettent à date de trouver des solutions pour les entreprises que l'on accompagne, de la start-up à l'ETI.

Notre approche doit aussi se concentrer sur les enjeux de financement à moyen terme et les conséquences de la crise sur les performances opérationnelles. Au moment de l'inévitable rebond, lent ou plus rapide selon les secteurs, nous devons plus que jamais rester offensifs et actifs auprès de nos participations.

Dans ce contexte de crise, évoquer les enjeux de notre métier du Private Equity est un exercice complexe. En effet, au-delà de ces considérations concrètes subsistent

un certain nombre d'interrogations déterminantes pour le futur.

L'interrogation majeure concerne les moyens dont disposeront les entreprises fragilisées pour faire face à l'augmentation brutale de leur endettement, en parallèle d'un retrait parfois significatif de leurs performances opérationnelles. Une reprise de l'inflation ? Des dettes transformées en subventions ? Des réponses fortes concertées au niveau européen seront indispensables.

Pour le Private Equity, une correction de valorisation, même si elle est de moindre ampleur que sur les marchés cotés, est probable à court terme. Sur le moyen terme, rien n'est moins sûr. Nous sortons d'une période où l'activité tournait à plein régime et les levées de fonds étaient importantes. Les entreprises qui auront traversé cette période sans trop dégâts ou qui auront su adapter leur modèle en seront même probablement renforcées et donc mieux valorisées. En parallèle, les transformations des modèles économiques s'accéléreront très certainement, le digital

étant probablement l'un des grands gagnants de cette guerre sanitaire.

Et sur le long terme, nous espérons un retour en grâce du capital développement, à des investissements plus longs laissant le temps aux entreprises de construire la valeur nécessaire pour traverser ces crises systémiques. Nous serons aussi confrontés à la nécessité d'engager de vrais plans d'investissements pour relocaliser un certain nombre d'industries stratégiques. Je suis certain que dans ces mutations à venir, le private equity aura un rôle déterminant à jouer.



Philippe Guérand
Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter
8 avril 2020



Cette crise rappelle que la France n'est pas une start-up

(...) Lorsqu'il faudra affronter la crise économique, plus que jamais, la question du sens se posera : sens du travail, de la consommation, de la vie commune et collective. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, Bernanos avait donné une série de conférences rassemblées sous le titre: « La liberté, pour quoi faire ? ». (...) La question que chacun se posera, d'une façon ou d'une autre, et que nous nous poserons collectivement après cette pandémie, ce sera : « La santé, pour quoi faire ? ».

Pierre-Yves GOMEZ, Président de l'IFGE (emlyon business school)

400 conseillers CCI mobilisés aux côtés des entreprises

La crise sanitaire que nous vivons se double aujourd'hui d'une crise économique grave. Fermetures administratives, recul du volume d'affaires dû au confinement, ruptures dans la chaîne d'approvisionnement... Nos TPE-PME, nos commerces, nos industries, les professionnels du tourisme et des services traversent une épreuve sans précédent. Après une baisse d'activité de 20 à 30% en mars, nous redoutons un recul d'au moins 50% en avril.

A cela s'ajoute une forte crainte : celle d'exposer ses salariés. Pour un chef d'entreprise, ses collaborateurs sont sa deuxième famille, et le lien qui les unit n'est pas seulement administratif et juridique, mais aussi affectif.

Dans ce contexte de crise, les 13 CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes et la CCI de région sont sur le pont et ont réalloué leurs ressources en un temps record pour se mettre entièrement à l'écoute de leurs ressortissants. Nous avons mis au point une organisation régionale agile et réactive, en lien bien sûr avec la cellule incluant Région, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, Préfecture de région, Directe, DRFIP, Douanes, Urssaf, experts-comptables, tribunal de commerce, Banque de France, BPI et CMA.

5 000 appels entrants et 10 000 appels sortants par semaine

Ce sont ainsi 400 conseillers CCI qui sont mobilisés. Chaque jour, par téléphone et depuis leur domicile, ils informent, orientent et accompagnent les entreprises. 5 000 appels entrants ont été enregistrés la semaine dernière. Nous avons aussi passé 10 000 appels sortants. L'audience de nos sites web a été multipliée par huit. Nos newsletters ont été adressées à près de 200 000 abonnés, sans compter les actions sur les réseaux sociaux. Certaines CCI ont aussi mis en place des cellules d'accompagnement psychologique à destination des chefs d'entreprises, avec l'appui de professionnels.

A nos yeux, il est primordial que les entreprises qui le souhaitent puissent maintenir leur activité. Plusieurs CCI proposent ainsi des cartes en ligne géolocalisant les commerces ouverts pendant le confinement. Des centaines de commerçants bénéficient ainsi d'une visibilité précieuse. Certaines CCI ont aussi mis en place des bourses d'entraide afin d'encourager les coopérations inter-entreprises : recherche d'un local de stockage, besoin de matières premières... Les besoins sont divers, mais de véritables synergies se créent ainsi.

La mobilisation de notre réseau au service des entreprises et de la diffusion des politiques publiques est donc totale. Dans cette tempête, la priorité des CCI est au soutien d'urgence de nos entreprises, maintenant et tout de suite, car chaque heure compte.



Daniel Karyotis
Directeur Général de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Newsletter
9 avril 2020



La BCE annonce un ensemble de mesures temporaires d'assouplissement des garanties.

Comment les États pourraient-ils gérer des crises sans la puissance et la proximité des banques ?

La crise que nous sommes en train de vivre est unique à bien des égards. Première grande crise dont l'origine n'est pas financière mais sanitaire avec une pandémie qui s'étend sur toute la planète. Unique car nous redécouvrons que la santé est notre bien le plus précieux et les mesures de confinement confortent l'idée que nous sommes dans un environnement de guerre contre un virus.

Dans des conditions extrêmes, l'Etat a proposé des mesures fortes et adaptées à la situation présente. Le Prêt garanti par l'Etat, le fameux PGE, est ainsi un vrai soulagement pour les professionnels et les entreprises. Près de 300 Mds d'euros de PGE pourraient ainsi être mis en place au cours des prochaines semaines mais cela serait-il possible sans un réseau bancaire fort, pro actif et présent physiquement au cœur de cette tempête ?

Quand certains nous prédisaient la mort des banques classiques et l'avènement des néo-banques, la crise nous démontre l'utilité des banques comme levier de transmission des mesures des États et des Banques Centrales. Sans banque à réseau, aucune mesure ne serait efficace et déclinable aussi rapidement et efficacement.

De la même manière que nous avons reporté pour 6 mois toutes les échéances pour nos clients professionnels et les entreprises, nous proposons avec une grande facilité d'octroi les PGE.

Pour parvenir à cela, nous nous appuyons sur des collaborateurs passionnés par leurs métiers et leurs clients et avec un mix entre le télétravail et une présence physique dans nos agences.

Concilier notre rôle de pilier de l'économie et assurer la sécurité de nos collaborateurs qui viennent travailler sur les sites et dans les agences est un exercice inédit, complexe et qui nécessite un collectif managérial sans faille. Par ailleurs, notre équilibre repose aussi sur l'existence d'un lien permanent entre les salariés et leur entreprise. Même si moins de 40 % d'entre eux sont présents physiquement, je communique tous les vendredis avec les 3 400 collaborateurs de notre entreprise pour qu'ils aient une vision claire de l'actualité de leur banque.

C'est à ce prix et avec cette cohésion que nous sortirons tous ensemble, vainqueurs de cette crise et que nous devons aussi ensemble reconstruire un monde qui ne cesse de montrer ses limites, année après année.

Frédéric Maurel,
Président de Lyon Place Financière et TertiaireNewsletter
10 avril 2020**Assurance-crédit**

Covid-19 – Bpifrance complète les mesures de soutien aux entreprises françaises exportatrices affectées par l'épidémie, en lançant un dispositif de réassurance publique des risques d'assurance-crédit court terme, Cap Franceexport.

Thierry Gardon
Président du Tribunal de Commerce de LyonNewsletter
14 avril 2020**Covid-19 : les acteurs du crédit-bail mobilisés pour leurs clients**

Ils ont dès le 16 mars mis en place des dispositifs adéquats pour accompagner leurs clients et leurs partenaires aussi bien pour le crédit-bail mobilier, la location financière ou encore le crédit-bail immobilier et ce, quel que soit le type d'équipement ou d'actif immobilier financé.

ASF

La relation de la place financière avec les entreprises, au cœur de la gestion de crise

Nous avons tenu ce jour un Comité d'Orientation ; je voudrais partager avec vous la richesse des échanges. La gravité était au rendez-vous, l'inquiétude aussi pour affronter la traversée de cette crise sanitaire et les périodes qui suivront : la sortie de crise, la reprise et, bien après, le temps des remboursements...

Tous ont salué les mesures très significatives prises au plan européen, national, régional et métropolitain ; leur mise en place a été globalement rapide, est qualifiée d'efficace pour les entreprises sans fragilité financière à l'entrée de la crise. L'octroi des PGE atteint déjà 1 milliard d'euros dans notre région, un autre milliard est dans les tuyaux. Au plan régional, un prêt spécifique adressé aux TPE, viendra s'ajouter au PGE. Bpifrance en est l'opérateur.

La Banque de France souligne qu'il n'y a pas de sujet de liquidités, annonce une révision de sa cotation ; elle rappelle, par ailleurs, qu'elle veille aussi à assurer les possibilités de versement des minima sociaux en cash, pour tous ceux qui n'ont pas de compte bancaire...

C'est grâce à la mobilisation impressionnante de tous que se met en place ce premier train d'aides d'urgence. Comme dans toute crise, la tentation de comportements moins vertueux, notamment dans le crédit inter-entreprises a dû faire l'objet de rappels à l'ordre par le comité de crise créé à cette occasion. La Médiation du Crédit voit une augmentation très sensible du nombre de dossiers présentés.

Les fonds d'investissement sont au chevet de leurs participations, souvent admiratifs de leur agilité, et servant de véritable aiguillon dans l'anticipation de l'après-crise.

Tous soulignent que la solidarité de la place financière est forte !

Le coup d'arrêt est aussi brutal pour certaines professions de la finance : le notariat voit se figer les transactions, les avocats -dont

il convient de rappeler la diversité- sont pour certains durement touchés, les opérations de M&A sont stoppées, les conseils en partie plus sollicités. Ceci nous rappelle que les métiers de la finance sont totalement interdépendants avec les entreprises et leur santé.

À notre mesure, notre ambition est dès aujourd'hui de faciliter la réflexion sur la sortie de crise. Le débat d'aujourd'hui nous invite plus que jamais à travailler tous ensemble ; l'interaction entre les entreprises et la place financière est essentielle. Merci à ceux qui nous apportent leurs points de vue, chaque jour, à travers notre newsletter.

Vos réactions, vos suggestions sont indispensables pour être au rendez-vous de ce que doit apporter notre communauté financière ; c'est l'enjeu que nous devons relever ensemble.

Membres du Comité d'Orientation :

Frédéric AUMONT, Chambre des Notaires, Christian Jacques BERRET, Banque de France, Jean-Pierre BES, Bpifrance, Bernard BUISSON, Comité Régional des Banques Rhône-Alpes, Cécile CASSIN, Fondation pour l'Université de Lyon, Jean- Louis FLECHE, Orfis, Jean-Pierre GITENAY, APICIL, Hubert JARICOT, MEDEF Lyon-Rhône, Vincent MEDAIL, Ordre des Avocats au Barreau de Lyon, Guirec PENHOAT, Fiducial, Blandine ROCHE, Crédit Mutuel Equity, Julien ROLLAND, Grand Lyon - La Métropole, Dominique TAKIZAWA, Institut Mérieux, Pierre VALADJI, Aldès Aeraulique, Marie-Clothilde VIAL, Siparex

De la nécessité de traiter des difficultés des entreprises dans un cadre légal

La situation économique des entreprises, à quelques rares exceptions près, ne peut bien évidemment que se dégrader dans le temps !

Les aides de l'état quelles qu'elles soient ne constituent qu'une augmentation de l'endettement et, à ce titre, si ces aides répondent effectivement à un besoin immédiat, elles fragilisent indubitablement leur pérennité.

Il convient également d'analyser au cas par cas l'intérêt de ces soutiens et leur utilité dans le temps aux regards des spécificités de chaque entreprise **afin d'éviter les effets d'aubaine**, les situations irrémédiablement compromises et l'utilisation à d'autres fins des fonds obtenus.

Nous avons pu constater dès le 16 mars une augmentation importante des **demandes de mandat ad'hoc** et ce jusqu'au début de la semaine suivante où on a commencé à évoquer un certain nombre d'aides de l'état. Il est à noter également que dès le 16 mars on a pu lire avec étonnement que les Tribunaux de commerce étaient fermés alors que l'évidence impose la **nécessité de traiter des difficultés des entreprises dans un cadre légal**.

Les annonces, notamment du chef de l'état faisant part de son objectif de préserver les entreprises face aux risques de faillite, et la mise en place d'un dispositif de prêt garanti par l'état PGE à partir du 25 mars **ont modifié très sensiblement les comportements en matière du droit des entreprises en difficulté** alors que

leur situation se dégradait. A tel point qu'à ce jour nous n'avons rarement eu aussi peu de déclarations de cessation de paiement où de demandes de mesures préventives.

A noter que la sauvegarde, le redressement judiciaire sont des procédures judiciaires de traitements des difficultés des entreprises et que seule la liquidation judiciaire peut être qualifiée de faillite.

Nous avons en France la chance d'avoir un droit des entreprises en difficulté qui permet des traitements très différents des situations qui se présentent, et un recours aux procédures de prévention devant les Tribunaux de commerce avec l'assistance de professionnels.

La difficulté est de **faire cohabiter le droit et la finance** avec des motivations et des temporalités très différentes. Dans des conditions normales, les pratiques s'autorégulent et le temps permet d'éviter les dérives. Dans les conditions de cette crise, où l'intervention de l'état est nécessaire pour préserver l'essentiel, il est nécessaire d'éviter que cela se fasse de manière anarchique. Nous avons besoin de l'intégralité de notre boîte à outils sans trop modifier les textes concernant les procédures judiciaires, compte tenu des complexités inhérentes.

Il convient d'**encadrer les difficultés des entreprises dans des procédures amiables**, notamment la conciliation puisqu'elle a déjà été mise en avant, lorsque l'intervention de l'état sous forme de financement ou de contre garantie est sollicitée.



Guillaume Robin
Président de Lyon Pôle Bourse
PDG du groupe Thermador

Newsletter
15 avril 2020



Prise de décision et biais cognitifs : l'exemple du COVID-19.

Olivier Sibony présente un certain nombre de biais cognitifs qui ont affecté la compréhension initiale de la situation liée au Covid-19 et qui en affectent encore la gestion. La discussion met en évidence les leçons que peuvent en tirer les décideurs dans leur pratique.

HEC Paris Webinar Series



Jean-Pierre Bes
Directeur du Réseau Auvergne-Rhône-Alpes de Bpifrance

Newsletter
16 avril 2020



LE COMITÉ DE CRISE SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT alerte : face à des incidents de paiement en forte hausse, les comportements solidaires sont indispensables... et félicite nommément les bons payeurs

Depuis le début de la crise, les incidents se multiplient. Lors de la semaine du 30 mars, ceux-ci ont triplé par rapport à la même période en 2019 pour atteindre un montant d'environ 270 millions d'euros.

Gestion des risques : petit guide de survie

Dans quel rapport annuel d'une société cotée avons-nous pu lire qu'une pandémie mondiale représentait un risque pour l'entreprise ? A ma connaissance, aucun. Pourtant, **les investisseurs et les régulateurs européens et français sont insatiables sur le sujet des risques** et exigent que nous en remplissions des pages et des pages dans le désormais **Document Unique d'Enregistrement** : risques économiques, risques de corruption, risques environnementaux, risques sociaux.

À grand renfort de cartographies multiples et d'estimations d'impacts, **la société cotée a le devoir de tout prévoir, et surtout le pire.**

Peine perdue, un virus a mis à terre l'économie mondiale en quelques mois et quasiment à l'arrêt une multitude d'entreprises, prenant au dépourvu les investisseurs.

“ Cette crise imprévue n'est ni la première ni la dernière. Elle nous invite à bâtir des organisations ultra-réactives et des structures financières solides pour pouvoir faire face à toute éventualité y compris celle que nous ne pouvons pas imaginer. A l'image du corps humain, nos entreprises doivent en permanence se soucier de leur propre santé et être en mesure de produire dans un délai court les défenses immunitaires adaptées à un danger nouveau. Cela replace les dirigeants et les salariés au centre du dispositif car seuls l'intelligence humaine et l'engagement solidaire des parties prenantes peuvent faire la différence dans de telles circonstances. ”

Le nouveau dispositif de la région AURA...

“ La région Auvergne-Rhône-Alpes a réagi très rapidement à la crise majeure actuelle que nous traversons, en mettant en place un dispositif massif et spécifique d'aides aux entreprises. ”

Un des piliers important de ce dispositif est constitué par le PRÊT RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COVID 19, mis en place par Bpifrance, qui intervient en tant qu'opérateur pour le compte de la région AURA.

Bien évidemment, l'ensemble de la communauté bancaire régionale sous l'égide de la FBF (Fédération Bancaire Française) est largement associée à ce dispositif. Elle a déjà mobilisé ses équipes pour qu'elles constituent un canal de distribution privilégié de ce prêt.

On doit souligner qu'une de ses caractéristiques réside dans sa complémentarité avec le dispositif national du PGE (Prêt Garanti par l'Etat), ces 2 concours ayant comme objectif commun de renforcer la trésorerie des entreprises, plus particulièrement celles des TPE et des petites PME, fortement impactées par la crise.

Ses principales modalités vont pouvoir ainsi répondre à leur urgence en matière de cash :

- Ce prêt régional a une durée longue, pour un prêt de trésorerie, soit 7 ans, avec un différé d'amortissement du capital de 2 ans. Ce prêt « patient » donnera le temps à l'entreprise de reprendre son souffle pendant le différé, et de « digérer » ensuite sur une période longue le remboursement.
- Son montant, compris entre 10 et 100 K€, correspond bien aux besoins de trésorerie des PME de notre région.
- Son taux de zéro fait partie de ses atouts en ne grevant pas la rentabilité future des entreprises.

Les délais de décision et de mise en place sont très courts, ce qui est nécessaire au vu de la situation d'urgence actuelle.

Ce nouveau dispositif, qui offre ainsi une réponse rapide et adaptée aux besoins de trésorerie des entreprises de notre région, fonctionne concrètement depuis quelques jours. Son démarrage est prometteur avec déjà, plusieurs dizaines de dossiers décidés ou en cours d'instruction.



Bernard Laurent
Professeur emlyon business school
CESER Rhône-Alpes



Ce ne sera pas la fin de la mondialisation car nous mesurons plus que jamais combien tous les pays, toutes les économies, toutes nos activités sont reliés, interdépendants et le resteront. L'international restera un facteur clé de la relance économique à venir, de la pérennité et de la croissance de nos start-up, PME/ETI et grands groupes. Mais de profondes mutations sont pressenties.

Think Tank La Fabrique de l'Exportation

Crise du Covid-19 : Les États à la manœuvre

La crise du covid-19 a conduit à mettre le monde à l'arrêt ou presque. Prenons-nous vraiment la mesure de ce qui nous arrive, avec la moitié de l'humanité confinée ? Les premières prévisions disponibles, certes bien difficiles à établir, prédisent un avenir sombre. Mardi 14 avril, le FMI a annoncé une évolution négative du PIB mondial pour 2020 (- 3 %).

Si la Chine reste positive (+ 1,2 %) – mais elle vient de si haut malgré le ralentissement de ces dernières années – c'est un jeu de massacre derrière : - 5,2 % pour le Japon, - 6,1 % pour les États-Unis, 6,5 % pour le Royaume-Uni, - 7 % pour l'Allemagne, - 7,2 % pour la France, - 7,5 % pour la zone Euro, - 9,1 % pour l'Italie. L'ampleur de la crise à venir nous renvoie à celle de 1929.

A cet égard, il convient de louer l'action des pouvoirs publics qui répondent intelligemment à la situation en coordonnant – enfin ! – l'action de leurs banques centrales nationales et celles de leurs budgets. Nous pouvons certes regretter, en Europe, le manque d'ambition budgétaire sur le plan supranational, mais ne boudons notre plaisir de voir l'Allemagne renoncer à l'austérité budgétaire et laisser la Banque Centrale Européenne et les États nationaux frapper très fort.

La politique monétaire ultra-€ accommodante – les mots manquent pour qualifier les politiques conduites depuis 2008 et que l'on pousse encore plus loin aujourd'hui, au point que l'on devrait plutôt parler de totale hétérodoxie au lieu et place de ce si pudique terme de « non conventionnel » – vise à éviter le risque systémique auquel le monde financier est exposé et c'est heureux.

Les tombereaux de liquidités émises visent plusieurs objectifs importants :

- **rassurer le système bancaire sur son accès aux ressources à la banque centrale**, notamment aux États-Unis où le marché interbancaire est tendu depuis septembre dernier,
- **permettre aux banques de soutenir les entreprises** avec une politique active de concours bancaires,
- **soutenir le prix des actifs financiers** pour éviter une crise financière qui aggraverait la crise de l'économie réelle,
- **maintenir l'ensemble de la structure par termes des taux à un très bas niveau pour soutenir l'activité économique** même si cela joue davantage aux États-Unis où les entreprises sont plus enclines à se financer sur les marchés,
- **éviter une crise de la dette publique en Europe** en maintenant des écarts raisonnables de taux entre les différentes dettes souveraines, malgré le

faux pas initial de Christine Lagarde vite corrigé depuis.

Il fallait impérieusement le faire même si le bilan de la politique monétaire de sortie crise en 2008 n'est pas aussi flatteur que les sommes mises en jeu le donnaient à espérer. Si cette politique a permis de remettre les économies mondiales sur les rails après 2009, elle est depuis lors en échec. Les liquidités émises en surabondance ont été thésaurisées aux seins des banques centrales, utilisées pour financer l'immobilier – d'où des prix très inflationnistes dans les grandes métropoles mondiales, ce qui ruinent nos jeunes – ou pour acheter des actifs financiers (actions, titres divers) – d'où la hausse anormale des marchés financiers par exemple. Malheureusement, très peu de ces liquidités ont gagné l'économie productive, ce qui explique la faiblesse de l'inflation mais qui est très réelle sur les actifs financiers, sur les actifs immobiliers ou sur les valeurs refuges comme l'art ou de façon plus anecdotique sur les sportifs de haut niveau !

Voilà pourquoi ces politiques monétaires doivent aujourd'hui être couplées à des politiques budgétaires tout aussi généreuses ciblant l'économie réelle et remettre à plus tard la question de la dette, même s'il faudra bien la traiter.

La dépense publique doit vigoureusement soutenir l'offre pour éviter l'enchaînement des faillites : chômage partiel, garanties sur les prêts, différés de paiements, aides sectorielles directes sont autant de bonnes mesures, mais il faudra sans doute aller plus loin (annulation de cotisations sociales) et s'attaquer aux impôts de production qui pénalisent la compétitivité des entreprises françaises.

Elle doit tout autant se préoccuper de la demande pour offrir des débouchés aux entreprises au moment de la fin du confinement. L'augmentation prévisible du chômage et la baisse attendue du pouvoir d'achat des ménages, à des degrés divers selon les pays, devra être compensé pour éviter l'approfondissement de la crise.

Il faut avoir à l'esprit que le sort des salariés, celui des travailleurs indépendants et celui des entreprises sont étroitement liés. Ils nécessitent chacun des actions ambitieuses et concertées. La monnaie « hélicoptère » les résume bien : en supplément des mesures évoquées, osons la distribution directe d'argent sur les comptes des entreprises et des ménages. Les banques centrales ont déjà rompu avec l'orthodoxie pour craindre de briser un nouveau tabou.

Il sera temps ensuite de panser nos plaies et de penser un nouveau partage de la valeur ajoutée moins favorable aux actionnaires, de réhabiliter « les communs » comme la santé ou l'éducation en renonçant au dumping fiscal mortifère et de réaliser, réellement, une transition énergétique au service de l'environnement. Et de garder un temps pour nous poser la question du sens.



Serge Deygas,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats
au Barreau de Lyon



Notation de crédit - Un numéro d'équilibriste

« Aujourd'hui, note le président de la commission notation de l'AFTE, les agences comprennent bien que l'émetteur ne peut pas avancer de chiffres concrets, mais le risque de précipitation ira grandissant au fur et à mesure de la publication, cet été, des résultats semestriels. Les agences ne devront pas paniquer en accordant une importance indue à ces chiffres sur courte période. »

L'avocat, plus que jamais un partenaire indispensable

Q : La crise sanitaire mondiale qui affecte l'ensemble de l'économie n'épargne aucune profession. Quelles mesures ont été mises en place au niveau du Barreau ?

Serge DEYGAS : Rappelons tout d'abord que cette crise sanitaire s'est imposée à nous à la suite d'un mouvement inédit et historique des avocats contre la réforme des retraites. Elle frappe ainsi de plein fouet notre profession, déjà affaiblie par plus de 10 semaines de grève. Le Barreau de Lyon, avec le concours de nos instances nationales, a défendu ardemment les avocats afin d'assurer à tout citoyen un réel accès au droit, quelle que soit sa situation sociale ou géographique.

C'est aujourd'hui avec la même ferveur que nous déployons toutes nos forces pour soutenir les cabinets qui sont nombreux à rencontrer de grandes difficultés économiques. Comme tout entrepreneur, l'avocat doit, au-delà de la gestion de ses dossiers, gérer la petite ou moyenne entreprise qu'est le cabinet. Ressources humaines, trésorerie, stratégie

de développement... les défis sont nombreux.

Nous nous battons donc pour leur apporter toutes les solutions possibles afin de permettre au plus grand nombre de surmonter cette crise inouïe.

Outre une communication régulière sur les mesures accordées aux niveaux national et local, le Barreau de Lyon a négocié et mis en place avec ses partenaires des offres exclusives, qu'elles soient financières, techniques ou même de formation, afin de permettre aux avocats de poursuivre au mieux l'exercice de leur profession.

Par ailleurs, des mesures exceptionnelles d'exonération ont également été déployées concernant les cotisations ordinaires de l'année 2020.

Q : Vous évoquez la poursuite de l'exercice professionnel. Qu'en est-il de la continuité de l'activité juridictionnelle et de la défense des droits ?

Serge DEYGAS : La justice civile se trouve à l'arrêt quasi-total depuis le début du confinement. Seules les affaires pénales d'urgence et, grâce au travail à distance, certaines affaires devant les juridictions administratives et le Tribunal de commerce ont pu continuer à être traitées.

Ceci impacte d'abord les justiciables : les individus bien-sûr, familles, couples, enfants, personnes isolées, migrants... mais aussi les entreprises, associations, agglomérations... Alors qu'ils étaient déjà soumis à des délais d'attente très long, la paralysie de l'activité juridictionnelle les rallonge énormément.

Télétravail, visio-conférences pour les rendez-vous clients, signature électronique, messagerie sécurisée, etc., l'ensemble de la profession s'est emparée de tous les modes de communication possibles imposés par la crise sanitaire et

qui lui permettent d'être au plus près de ses clients.

A titre d'exemple, certaines legaltech accompagnées par notre incubateur travaillent à de nouveaux outils numériques pour permettre aux cabinets d'optimiser leurs services, et ceci au profit de leur client final.

Des confrères proposent des consultations gratuites par téléphone afin d'aider le justiciable, entrepreneur ou autre, à préciser son besoin et à l'orienter dans sa recherche.

Nous avons également un site dédié aux modes alternatifs de résolution des différends qui facilite la mise en relation avec des avocats spécialisés en fonction du conflit (social, hiérarchique, de voisinage, etc.).

Enfin, il convient également de préciser que tout le personnel de l'Ordre est en télétravail et reste parfaitement opérationnel pour répondre à toutes les questions, qu'elles émanent des justiciables ou des avocats.

Que cette crise soit vécue comme une occasion de se remettre en cause et de démarrer de nouveaux projets, ou comme un catalyseur de conflits sous-jacents, l'avocat est plus que jamais un partenaire indispensable.

Représentant des avocats inscrits auprès de son Barreau, le bâtonnier porte la voix de ses confrères et de la profession auprès des pouvoirs publics, des juridictions, des institutions et du grand public. Il est également à la tête de l'Ordre des avocats et assure son administration.



Antoine Quadrini,
Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter
22 avril 2020



Covid-19 : le monde d'après est déjà là

L'imprévisible crise du COVID-19 pose, à plusieurs niveaux, des questions fondamentales : la forme actuelle de la mondialisation, une gouvernance mondiale en panne. Elle appelle à la mobilisation des instruments de résilience des démocraties, et d'une Union européenne qui joue son avenir, en particulier dans la confiance des peuples.

Josep BORRELL - IFRI



Bruno Mirieu de Labarre
Associé Gérant de Rothschild Martin Maurel

Newsletter
23 avril 2020



Covid-19 : la Région Auvergne-Rhône-Alpes lance, en partenariat avec Bpifrance, le prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes, un prêt de soutien à la trésorerie TPE et PME, accessible en ligne

D'un montant de 10 000 à 100 000 euros, ce prêt à taux zéro est d'une durée de sept ans et bénéficie d'un différé de remboursement de deux ans. Un co-financement, au minimum du même montant que le prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes et sans frais de dossier, est systématiquement recherché auprès des réseaux bancaires.

Observatoire du Covid-19 : acteurs du territoire, votre contribution est importante !

Cette crise sans précédent nous interroge naturellement sur nos organisations et notre quotidien. Elle nous confine et ses impacts s'annoncent d'ores et déjà importants dans bien des domaines. Mais dans cette épreuve, il est important que chacun puisse, au besoin avec des moyens renouvelés, poursuivre ses engagements au service de l'intérêt général.

C'est pourquoi, depuis le 12 mars 2020 et les mesures gouvernementales pour lutter contre le Covid-19, le Conseil économique, Social et Environnemental Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de créer son « Observatoire du COVID-19 ».

Celui-ci a pour mission de recueillir l'ensemble des données statistiques régionales sur les conséquences et l'impact de la crise du Coronavirus, sur le plan économique, social et environnemental.

A travers cet observatoire et tout au long de cette période particulière, le CESER compilera les indicateurs disponibles sur le territoire auprès de ses multiples réseaux, en mobilisant les services de l'Etat, les chambres consulaires, la Région et les 120 mandataires du conseil.

C'est grâce notamment à des partenariats forts, comme avec LPFT que nous pourrions avancer sur l'étude de cette crise.

Le CESER a un rôle considérable à jouer durant et après cette crise. Le lancement de l'Observatoire du COVID-19 en est l'exemple même. A travers lui notamment, et plus que jamais, nous continuerons notre mission d'éclairer les décideurs publics et les acteurs du territoire afin d'élaborer des pistes d'amélioration des politiques régionales.

OBSERVATOIRE.COVID19@ceser.auvergnhonealpes.fr

Prévoir l'avenir et saisir l'instant décisif...

Force est de constater que la période que nous traversons et l'enchaînement de signaux négatifs pèsent considérablement sur le moral des investisseurs.

Dans ce contexte global qui a entraîné un bouleversement sans précédent de nos habitudes de consommation, notre comportement et notre façon de travailler (à l'heure actuelle, par exemple, plus de 90% des collaborateurs Rothschild Martin Maurel sont en télétravail), trois scénarii sont généralement évoqués par les différents analystes et économistes :

- **Un rétablissement progressif des fondamentaux économiques** dès la fin du deuxième trimestre partant de la Chine avec des courroies de transmission progressive d'abord d'Asie du Sud-Est suivie de l'Europe et des États-Unis, avec en parallèle un retour des cours du pétrole à des niveaux de l'ordre de 40 à 50 dollars américains permettant aux producteurs de pétrole de schiste aux États-Unis de sortir de la "zone rouge".
- **Une récession forte mais temporaire**, jusqu'au quatrième trimestre, trimestre qui marquerait l'amorce d'un rétablissement économique grâce à la fin avérée des vagues de la pandémie (en intégrant les risques liés aux multiples foyers et aux "rechutes") et aux

impacts positifs des mesures draconiennes des différents gouvernements et autres Banques centrales ; les enjeux de déficits et d'endettements excessifs ayant été mis pour l'instant de côté. Il est en outre fortement probable que des progrès substantiels soient accomplis au niveau du traitement des patients, grâce à la mobilisation historique, et souvent concertée, des laboratoires et des chercheurs.

• **Une récession économique prolongée sur 2021**, en raison d'un échec des mesures décrites ci-dessus ou, plutôt, d'un retard de leur efficacité.

Tout en ayant pleinement conscience de la nécessité d'avoir une grande humilité face à cette crise sans précédent, nous retenons le deuxième scénario comme "scénario de base" au moment où nous écrivons ces lignes car nous croyons que la mobilisation générale de tous les acteurs, en premier lieu contre le Covid-19, finira par porter ses fruits.

En effet, il nous semble que certains facteurs-clés doivent être gardés à l'esprit. Ainsi, compte-tenu des mesures déjà prises en Chine et ailleurs, et sur la base de l'évolution du virus dans les autres pays qui ont mis en place des mesures fortes, parfois de façon plus précoce, nous devrions constater d'ici quelques semaines, tant en Europe qu'aux États-Unis, le point d'inflexion du nombre de cas affectés par le virus. A notre sens, cet instant sera décisif tant pour la perception de l'ampleur de la gravité de la situation que pour l'anticipation de ses effets réels sur le cycle économique.



Jean-Charles Foddis,
Directeur Exécutif de l'ADERLY

Newsletter
24 avril 2020



Les émissions de titre de dette des entreprises en forte hausse

Les sociétés non financières françaises ont émis entre début mars et début avril 22 milliards d'euros en à peine 6 semaines, dont une vingtaine depuis le début du confinement (semaine 12). Il s'agit d'une dynamique exceptionnelle pour cette période : les fonds levés par les entreprises françaises depuis début mars ont ainsi atteint presque 2 fois le montant moyen des émissions réalisées au cours de la même période ces six dernières années.

Banque de France / Comprendre la crise en cours



Général de corps d'armée Philippe Guimbert,
commandant la région de gendarmerie Auvergne Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité sud-est

Newsletter
27 avril 2020



LA MÉTROPOLE DE LYON lance un plan massif d'aides économiques d'urgence

Ce plan d'urgence de 100 M€ se décline autour de 3 grands axes. Des mesures immédiates pour soulager les trésoreries des petites entreprises et sauver des entreprises en grande difficulté dès les mois de mars et avril, des mesures sectorielles rendues nécessaires face à l'urgence de la situation et des mesures d'accompagnement et de solidarité.

Nouveaux enjeux, nouvelles perspectives pour l'attractivité de notre Métropole

À l'ADERLY, nous vivons cette situation inédite et hors-norme au côté des entreprises qui ont choisi de venir se développer à Lyon, et de celles en cours de réflexion pour faire de notre territoire leur prochain pôle opérationnel.

Évidemment, ces entreprises ne sont pas toutes égales face à cette crise. Pour les PME étrangères ayant investi récemment sur notre territoire, les enjeux sont ainsi parfois très complexes, et se pose dès maintenant la question du redémarrage, et des modes d'accompagnement appropriés en fonction des situations, sachant que les besoins risquent d'être très importants.

Nous travaillons donc maintenant sur l'adaptation de notre organisation opérationnelle à la prochaine phase de sortie de confinement, pour poursuivre et intensifier notre action de soutien auprès de notre communauté d'entreprises implantées, mais aussi sur l'évolution de nos pratiques et de notre approche dans le nouveau paradigme qui se dessine progressivement.

Car l'attractivité internationale va aussi devoir être appréhendée sous de nouvelles perspectives, allant chercher des dynamiques qui permettront d'intégrer les nouveaux enjeux issus de cette crise économique et sociale, au-delà d'être sanitaire : circuit court, indépendance technologique, chaîne d'approvisionnement mais aussi production, consommation responsable et contraintes environnementales.

Autant de sujets que nous avons certes déjà identifiés dans notre stratégie mais sur lesquels « l'expérience » actuelle va probablement nous conduire à accélérer très significativement le mouvement.

La gendarmerie, un acteur engagé de la sécurité et de la cyber-sécurité des territoires

Nous vivons une crise inédite et soudaine, une crise globale, où s'entrechoquent problématiques sanitaire, économique, éducative et sécuritaire.

La gendarmerie nationale assure la sécurité du quotidien au cœur de nos territoires mais elle est aussi organisée pour faire face aux crises qui, ces dernières années, ne nous ont pas épargnés.

Dans cette crise du Covid-19, notre mission première est le contrôle des mesures de confinement. Pour autant, au regard des enjeux socio-économiques majeurs induits par cette pandémie, la sécurité économique territoriale est un impératif pour notre institution.

La gendarmerie travaille depuis longtemps avec le monde de l'entreprise, au sein du riche écosystème lyonnais et régional et contribue, à son niveau, à la préservation du potentiel économique local. Les échanges avec les CCI (scellés dans une convention nationale en 2016), le MEDEF, la CPME, les CMA ou encore le CESER sont quotidiens et opérationnels. Ils permettent de sensibiliser les entreprises aux multiples vulnérabilités auxquelles elles sont confrontées.

Le bassin économique lyonnais et plus largement régional est marqué par son dynamisme et ses capacités d'innovation. Dès lors, il ne peut qu'attirer la criminalité sous toutes ses facettes : délinquance d'appropriation mais aussi cybercriminalité. A cet égard, la crise sanitaire est une aubaine pour les cyberdélinquants.

Ils peuvent déployer toute l'étendue de leur ingéniosité malveillante : escroqueries financières au faux président, Ransomwares, Phishing, tout cela renforcé par le développement généralisé du télétravail. Face à ces phénomènes, la gendarmerie entend répondre présent, c'est justement le nom de cette opération que nous conduisons depuis quelques semaines pour apporter une offre de solidarité aux territoires et à la population, une population qui a besoin d'être aidée et rassurée.

Dans cette perspective, nous avons souhaité renforcer la diffusion de nos conseils et de nos informations aux entreprises, notamment dans le domaine de la cybermalveillance et de la sécurisation des entreprises industrielles ou commerciales. C'est tout l'objet de l'Opération Tranquillité Entreprises Commerces (OTEC). Dans le même temps, nous adressons chaque semaine des bulletins d'information et d'alerte aux chambres consulaires et aux organisations professionnelles.

Sachez aussi que nos experts de la prévention et nos cyber-enquêteurs sont à votre disposition dans le cadre de webinaires ou de questions/réponses par internet. Vous pouvez nous joindre à cette boîte dédiée : securite-economique-auvergnerrhonealpes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Plus que jamais, alors même que nombre d'entreprises connaissent des difficultés majeures, la gendarmerie entend être un acteur engagé de la sécurité des territoires, à l'écoute et en synergie avec les partenaires économiques régionaux.



Alain Denizot,
Président du Directoire, Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Newsletter
28 avril 2020



Étude sur le comportement des particuliers en Bourse en cette période d'épidémie de coronavirus

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, synonymes de forte volatilité sur les marchés actions, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a observé une activité très soutenue des particuliers sur ce marché. Entre le 24 février et le 3 avril, plus de 150.000 nouveaux investisseurs sont ainsi intervenus sur les valeurs appartenant à l'indice SBF120.

AMF

Engagés ensemble...

La crise économique, qui suit de quelques semaines la crise sanitaire et qui s'y « associe », nous fait bien évidemment craindre ses impacts en termes de défaillances d'entreprises, en termes d'emplois, en termes d'effets sur la précarité et les plus fragiles, sur la cohésion de notre pays, sur la cohésion de l'Europe, cohésions déjà difficiles avant le Covid-19.

Nous avons raison de craindre les impacts de cette crise : ils sont assurément violents, probablement durables.

Mais ces craintes, j'en suis convaincu, pour chacune et chacun d'entre nous qui assurons des responsabilités dans notre Région, dans nos entreprises, dans nos « maisons », nous portent et nous engagent. Nous savons intimement, dans cette crise, que notre rôle, aujourd'hui, avec nos équipes, nos moyens, nos savoir-faire, nos intelligences collectives, est d'avancer, d'accompagner, de combattre, de soutenir, de mobiliser...

En rédigeant cette Tribune, il me vient à l'esprit ce célèbre film « Il faut sauver le soldat Ryan ». Nous avons, partenaires régionaux, industriels, politiques, consulaires, financiers, bancaires, cet objectif : sauver. Toutes nos énergies, tous nos moyens, toutes nos pratiques, toute la mobilisation de nos équipes, notre combat, vont aujourd'hui vers cet objectif. Sauver notre économie, nos entreprises, nos emplois en même temps que nos soignants sauvent nos vies.

Aux côtés des entreprises, des professionnels, du secteur hospitalier, des collectivités, de l'action publique, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes est, avec et comme vous, engagée dans ce combat.

Présence auprès de nos clients, compréhension de leurs enjeux, reports des échéances de crédits, renouvellement des lignes de trésorerie, déploiement massif du Prêt Garanti par l'État, conseil dans l'ensemble des dispositifs publics, financements spécifiques... notre solidité, nos capacités d'intervention, les compétences de nos collaborateurs, leur mobilisation remarquable - comme celles de tous mes confrères – sont des atouts déterminants pour combattre cette crise.

Nous avons découvert une adaptabilité que nous n'imaginions pas, nous avons su transformer notre fonctionnement et nos processus, et nous vivons chaque jour cette cohésion des femmes et des hommes de l'entreprise pour avancer... et combattre.

Nos réflexions et nos travaux sont également tournés vers le 11 mai, et au-delà, pour identifier, et mettre en œuvre, comment cette nouvelle période nous permettra de continuer à protéger la santé de nos salariés et de nos clients, tout en sachant être encore plus efficaces... à vos côtés !

Et je découvre, en tant que lyonnais et rhônalpin de date encore récente, cette capacité à faire ensemble, cette force de l'engagement, ces visions complémentaires et partagées... qui sont des atouts extrêmement forts pour aujourd'hui et demain.

Prenez soin de vous, et de tous vos proches !



Pascal le Merrer
Directeur Général chez Journées de L'Economie

Newsletter
29 avril 2020



BPIFRANCE lance avec succès la première Obligation « COVID-19 Response Bond » française de 1,5 milliard d'euros à 7 ans

Malgré un contexte de marché volatil, le Covid-19 Response Bond a reçu un soutien massif de la part des investisseurs, avec un livre d'ordres final de plus de 3,4 milliards d'euros d'intérêts (hors intérêts JLMs), correspondant au plus important carnet d'ordres en termes de montant de l'émetteur, jamais réalisé.

Quand on redécouvre le prix de la vie

En 1977 Alfred Sauvy publiait un petit livre « Coût et valeur de la vie humaine » où il estimait que tous les pays ne faisaient pas les efforts nécessaires pour diminuer la mortalité car « Il arrive toujours un moment où l'argent est en balance avec la vie humaine. »

La pandémie actuelle a réveillé ce débat : jusqu'où faut-il sauver des vies au dépend de l'activité économique ? Chaque individu peut réagir librement, pour certains la vie est sacrée, il faut tout faire pour la sauver, pour d'autres, il faut accepter la fatalité, sans oublier ceux qui pensent que cela n'arrive qu'aux autres ou que la liberté est plus importante que la sécurité.

Pour l'acteur public le problème est différent, il doit faire des choix collectifs : comment décider des traitements médicaux à financer quand les ressources budgétaires sont limitées ; quelle limitation de vitesse doit être imposée pour réduire le nombre d'accidents ; quelles mesures sont à privilégier pour lutter contre la pollution ou les inondations si on veut éviter des morts prématurées... La puissance publique doit disposer d'un référentiel permettant de faire un calcul coût – avantage afin de choisir le projet ou la mesure qui génère les meilleurs résultats par rapport à son coût. C'est là qu'intervient l'économiste en proposant une technique de calcul qui doit aider au processus de décision. On aboutit à un prix du carbone, à une valeur du temps, à une valeur économique de la vie.

C'est, par exemple, le travail qui a été réalisé en 2013 par une commission présidée par Émile Quinet¹ avec une proposition de valeur statistique de la vie humaine. Les auteurs précisent « Ces valeurs doivent être comprises non comme une valeur de la vie humaine mais bien comme l'effort que la collectivité est prête à consentir pour réduire un risque de décès ». La valeur statistique de la vie (VVS) de référence

retenue par cette commission a été de trois millions d'euros. Cette référence peut varier selon les données retenues pour faire le calcul. Aux États-Unis, les agences qui déterminent cette valeur statistique de la vie humaine arrivent à des résultats qui vont de 1 à 10 milliards de dollars.

Christian Gollier, professeur à la Toulouse School of Economics a récemment relancé les discussions sur le calcul des économistes en réalisant une analyse coût-bénéfice des stratégies de déconfinement qui suppose la mise en œuvre de solutions sanitaires « efficaces » comme des capacités massives de dépistage et des mesures « barrière » effectives pour remettre en route les secteurs essentiels de l'économie. Dans ce contexte, Christian Gollier estime que l'on peut espérer limiter le nombre de décès en dessous de 30.000 et la chute du PIB en dessous de 10%. On pourrait dire que c'est le résultat de l'action d'un acteur public « paternaliste », peut-être aurait-on pu aller plus loin avec un « Etat philanthropique ».

En tout cas, les choix qui président aux mesures mises en œuvre sont un révélateur du prix implicite de la vie humaine qui est retenu. La question importante est de savoir si ce prix doit relever d'un travail de spécialiste ou être le résultat d'un débat démocratique sur le modèle de la Convention Citoyenne pour le Climat.

¹ Rapport sur « L'évaluation socioéconomique des investissements publics »



Sylvain Boccon-Gibod,
Président de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Lyon

Newsletter
30 avril 2020



Coronavirus : les start-up se mobilisent / un tour de France pour suivre des projets et actions / avec un volet AURA

Les acteurs institutionnels, économiques et les grands groupes font preuve d'initiatives pour lutter contre la propagation du Covid-19. Les start-up ne sont pas en reste, pour soulager le travail du personnel médical, faciliter le suivi scolaire à domicile ou doper la production de solutions hydroalcooliques. La rédaction vous propose quotidiennement un tour de France des actions et des projets.

CF News



Jean-Luc Raunicher
Président du MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter
4 mai 2020



Indicateur Entreprise du futur / implid

Plus de 600 Présidents et Directeurs Généraux de PME & ETI membres de l'Entreprise DU FUTUR interrogés chaque semaine sur les grandes tendances de leurs actions quotidiennes.

55% vont organiser des rendez-vous clients de manière digitale post confinement.

57% maintiennent leurs investissements au service de l'exploitation.

1/3 entreprise va transformer son modèle économique suite à la crise.

Transparence et confiance, piliers de la mission du CAC, véritable boussole par gros temps

Notre société connaît une période de crise sanitaire mondiale sans précédent, avec des incidences multiples. Du fait du nécessaire confinement, l'économie française se trouve quasiment arrêtée et les incertitudes sur les modalités de reprise sont importantes.

Pour autant, l'économie doit se remettre en route avec la sécurité et les mesures indispensables pour protéger les salariés et leurs familles.

Le commissaire aux comptes (CAC), acteur indépendant et tiers de confiance, a pour mission de protéger l'intérêt général en surveillant la santé des entreprises et la sincérité de leurs comptes. Mais, comme pour beaucoup d'autres professions, l'exercice de notre mission doit s'adapter à ce contexte si particulier.

Tenant compte des semaines historiques que nous avons vécues, le rôle du CAC est plus que jamais d'être à l'écoute et de dialoguer avec les chefs d'entreprises qui peuvent se sentir isolés. Il doit donc être présent, remplir son rôle pédagogique et rester à l'écoute des annonces des pouvoirs publics.

Cela doit lui permettre de répondre aux dirigeants qui n'auraient pas eu accès à ces informations et ainsi mieux les accompagner. Cette présence est indispensable pour tirer la sonnette d'alarme en temps

voulu et remplir son rôle de prévention des difficultés des entreprises. Le CAC a également un rôle en accompagnant les entreprises dans lesquelles il intervient pour les demandes de Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

Mais sa fonction sera particulièrement sensible dans la période de reprise de la vie économique, que nous attendons tous.

En effet, cette reprise sera sans doute progressive, inégale en fonction des secteurs d'activité et des zones géographiques. Et nul doute qu'elle mettra en lumière beaucoup de fragilité pour les entreprises, qui auront déjà supporté la phase de confinement.

Nous devons donc faire part d'une vigilance active et être une source d'alerte pour identifier les acteurs en difficulté et permettre le déploiement, au bon moment, des dispositifs d'aide.

Il s'agit d'agir au sein d'une véritable dynamique collective dont l'objectif est de permettre la reprise dans des conditions de confiance entre les entreprises.

Plus que jamais, le commissaire aux comptes est le garant de la sécurité financière des entreprises et porte les valeurs de la transparence et de la confiance.

Replacer le long terme et l'humain au centre du jeu économique

Il y aurait beaucoup à dire à propos de la crise inédite que nous vivons, et notamment de ses conséquences économiques et sociales dramatiques, défis colossaux auxquels nos sociétés occidentales vont très rapidement être confrontées.

Je choisis d'en tirer quelques premiers enseignements. D'abord saluer la responsabilité des chefs d'entreprise qui, dans la tempête, ont assuré, pour la très grande majorité d'entre eux, la continuité de leur activité, lorsque celle-ci était possible, en plaçant la sécurité sanitaire de leurs collaborateurs au premier rang de leurs priorités.

A défaut, sans masques, sans gel hydroalcoolique et sans guides de bonnes pratiques, il n'y avait d'autre choix que de fermer temporairement les portes de son entreprise. Un crève-cœur.

Ensuite, cette crise a révélé, singulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes, notre extraordinaire capacité de mobilisation collective pour soutenir notre économie et nos emplois.

Etat, Région, collectivités locales, organisations syndicales de salariés et organisations professionnelles patronales, chambres consulaires, réseaux bancaires... Que ce soit la mise en place du chômage partiel, le report des échéances des charges sociales et des prêts, le Prêt Garanti par l'Etat ou encore les aides mises en place par le Conseil régional, c'est bien là l'artillerie lourde nécessaire afin de lutter contre les effets dévastateurs du Covid-19 sur nos entreprises.

C'est aussi surprenant de constater comment, ironie de l'histoire, certaines vérités d'hier sont aujourd'hui sérieusement ébranlées. L'ultra centralisation française et la verticalité historique du pouvoir, qui ont guidé les grandes réformes du Président Macron pendant la première moitié de son mandat, sont ainsi mises à mal à l'épreuve de la crise, consacrant à l'inverse la force du local et le retour en grâce des « territoires ». De même, les corps intermédiaires, tant décriés ces dernières années, cornésés avec les « Gilets jaunes », retrouvent leurs vertus. Il faut dire qu'ils ont entamé, pour beaucoup d'entre eux, leur métamorphose et qu'ils sont la première porte à laquelle chefs d'entreprise et salariés frappent pour y trouver une réponse concrète et utile.

Enfin, plus globalement, nous devons nous interroger sur le jour d'après et accélérer certainement nos réflexions en faveur de plus d'écologie, d'économie circulaire, de circuits courts... et d'une industrie relocalisée. Comment a-t-on pu laisser, contre tout bon sens, 90% de la production de médicaments dans un seul pays, la Chine ? Le long terme et le facteur humain doivent revenir au centre du jeu économique, en phase avec les besoins réels de nos PME et de nos territoires.



Alexandre Bideau (Lamy Lexel) et Blandine Roche (Crédit Mutuel Equity)
Présidents du Club Cordélia de LPFT

Newsletter
5 mai 2020



Penser l'industrie post-Covid-19

Alors que le déconfinement s'annonce progressivement dans de nombreux pays, deux questions majeures se posent aujourd'hui : quel a été l'impact de cette crise sur l'industrie, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne ? Mais aussi, et surtout, quelles leçons tirer de cette crise pour redémarrer l'activité et améliorer la productivité ?

Institut Montaigne

Regards Cordélia* sur la crise que nous vivons

I – Quelles sont pour toi les premiers constats de cette crise sur ton organisation d'entreprise ? Sur ton écosystème ?

Alexandre Bideau :

Le premier constat est que les investissements informatiques réalisés au cours de ces dernières années nous ont permis d'être opérationnels pour nos clients dès le premier jour de confinement avec l'ensemble des collaborateurs du cabinet en télétravail.

Sans ces investissements, nous n'aurions pas été en capacité d'assurer une bonne continuité de notre activité.

Si la crise de 2008 avait été accompagnée d'une crise sanitaire telle que nous la vivons, nous n'aurions pas pu être aussi opérationnels.

Tous ces outils nous permettent également de garder un lien étroit avec nos équipes et nos clients ce qui est indispensable.

Blandine Roche : Le constat principal est le même : en une matinée, la structure a été en mesure de nous permettre effectivement de poursuivre nos activités en mode « business as usual ».

Le second constat est celui, malgré la distanciation sociale, du maintien réussi du collectif en interne et même, d'un renforcement de la proximité avec nos partenaires.

Concernant les entreprises avec lesquelles nous travaillons, j'ai été impressionnée par la sérénité avec laquelle les dirigeants ont réagi et leur volonté de protéger bien sûr leur entreprise mais aussi leurs salariés et leurs partenaires commerciaux.

II – Que dirais-tu à un jeune professionnel qui rentre sur le marché du travail en 2020 ?

AB : Je lui dirais d'être inventif car les crises sont aussi l'occasion de réinventer notre façon de travailler.

BR : C'est l'occasion effectivement pour les plus jeunes d'être des vecteurs d'innovation et de porter les sujets technologiques au sein des structures dans lesquelles ils travaillent... sans oublier que nos métiers restent avant tout basés sur les relations humaines !

III - Des similitudes avec la crise de 2008 ? Des différences ?

AB : En termes de similitude, je dirais la brutalité de la survenance de cette crise mais également la mise en place rapide de mesures pour soutenir les entreprises.

En revanche, cette crise impacte l'ensemble des secteurs d'activités de notre économie en ce compris les secteurs dits « refuge ».

Une des questions préoccupantes est le remboursement de la dette contractée pour faire face à cette crise car nous avons vécu après 2008 des années de hausse des prélèvements ayant freiné la capacité de rebond des entreprises.

BR : Sur les similitudes, je dirais la volatilité folle des marchés dans les premiers jours de la crise.

En revanche, en 2008, le point de départ était une crise financière alimentée par des crédits toxiques et des banques fragiles. Le sujet était au départ moins palpable même si la crise financière s'est ensuite étendue à l'économie. Aujourd'hui, c'est un événement exogène qui entraîne une crise économique très réelle... et soutenue cette fois par le système bancaire. Il en ressort le sentiment d'une entraidre aujourd'hui entre les 2 mondes vs une vive opposition il y a 12 ans.

** Le club Cordélia offre un lieu unique d'échange et de convivialité aux jeunes managers de la place financière. Nous avons demandé à Blandine Roche et Alexandre Bideau, animateurs de ce club, de témoigner de ce qu'ils vivent actuellement, eux qui démarraient leur vie professionnelle en 2008, et de ce qu'ils ont à dire aux jeunes professionnels.*



Entreprise



Alexis Janin
Directeur Listing Auvergne Rhône-Alpes - Bourgogne
Franche-Comté – Grand Est de Euronext

Newsletter
6 mai 2020



La cotation, plus que jamais source de renforcement des fonds propres

Depuis fin février, les marchés actions traversent la crise la plus brutale de ces dernières décennies. Ils ont tout d'abord dévissé de près de 40% en quelques jours avant de connaître un rebond important – laissant les principaux indices européens à -25% de leurs valeurs d'avant crise. Plusieurs éléments viennent cependant éclairer ces mouvements singuliers.

Contrairement à la crise de 2008, initiée par les subprimes, elle n'est pas seulement financière mais aussi sanitaire et économique.

Par ailleurs, les banques centrales et les gouvernements ont fait preuve d'efficacité dans les mesures déployées afin d'éviter tout effondrement économique. Une partie de ces initiatives, liées à la relance elle-même, sont encore en négociation, notamment en Europe.

De pics de volume à une relative normalisation

Cette période a été marquée par une extrême volatilité, actant l'incertitude majeure face au développement de la pandémie et de ses conséquences.

Les volumes d'échanges ont atteint des niveaux records tant sur les grandes valeurs que sur les valeurs moyennes.

Ces volumes tendent désormais à se normaliser sur les grandes valeurs. Les PME et ETI en revanche, et particulièrement les valeurs technologiques, continuent de bénéficier d'un fort engouement.

En Auvergne-Rhône-Alpes les sociétés de biotechnologie comme Genoway, Adocia, Theranexus et Erytech voient ainsi leurs volumes s'envoler.

Baromètre hebdomadaire GEM/DFCG du climat des affaires 7^e semaine de confinement

L'indicateur de climat des affaires s'établi à 37 sur une échelle de zéro à cent en recul depuis deux semaines. La perception de la solidité financière de l'entreprise reste néanmoins stable à 55. Les responsables financiers continuent de revoir les prévisions de chiffre d'affaires en baisse pour 2020, à -11% désormais ainsi que les investissements (-14%).

Le secteur Cleantech est lui aussi à l'honneur avec Amoeba, Carbios, et McPhy Energy qui bénéficient d'un fort regain d'intérêt.

Une crise empreinte de convictions

Cette dynamique permet la poursuite du travail de sélection de valeurs, et de rotation sectorielle.

Loin d'être erratiques, nous constatons que les stratégies de réallocation se dirigent vers les secteurs, et les sociétés dont les structures financières sont les plus saines, et/ou l'activité la moins impactée. Ainsi les valeurs de la santé, celles de la consommation de base ou les technologiques, résistent voire progressent (Erytech +88%, Soitec +31%, Metabolic Explorer +20% sur un mois). En revanche, les sociétés liées à l'automobile, à l'industrie, ou encore à la finance souffrent plus particulièrement.



Eric Cotte,
Directeur général du CIC Lyonnaise de Banque

Newsletter
7 mai 2020



Le huis clos en AG n'empêche pas une très forte contestation

La saison inédite des assemblées générales (AG) 2020 à huis clos ne facilite pas le dialogue actionnarial en séance, mais n'empêche pas les actionnaires de manifester leur mécontentement. Sur les 42 assemblées qui se sont tenues à ce jour, 33 résolutions du CAC 40 et 30 du Next 80 ont été approuvées à moins de 80%, contre respectivement 23 et 18 sur l'ensemble de la saison 2019.

Agefi

→ suite

De vraies questions nous attendent... à nous d'y répondre !

Si la période que nous venons de vivre était exceptionnelle par sa brutalité, nous savions tous qu'elle connaîtrait un terme avec la baisse des contaminations, le déconfinement. Nous y sommes enfin.

Mais la phase qui s'ouvre à nous n'en est pas moins compliquée au niveau sanitaire, économique et social et demande beaucoup d'ingéniosité en termes de logistique et d'organisation.

Au lot d'interrogations qui nous ont submergé s'en ajoute une qui n'est pas moindre : quelle est l'issue de cette phase ?

Notre économie, déjà fragilisée, devra supporter le coût pharamineux du traitement de la pandémie et les prévisions de contraction du taux de croissance de l'économie ne font qu'empirer...

Comment l'activité économique repartira-t-elle avec des entreprises aux structures financières plus tendues ?

Comment les autres pays avec qui nous entretenons des relations commerciales feront ils face à la pandémie et dans quel état en sortiront-ils ?

Quels seront les impacts sociaux de cette crise ?

Quels seront les nouveaux comportements des consommateurs ? Comment reprendront les activités culturelles, touristiques et sportives ?

En bref quand pourrons-nous considérer le Covid 19 comme un virus au niveau de celui de la grippe ?

Nous n'avons pas les réponses à ces questions et pourtant nous devons continuer d'avancer.

Il ne fait aucun doute que si cette crise remettra profondément en cause des business model, elle ouvrira aussi des perspectives.

Nous serons aux côtés des entreprises pour les saisir.

Comme nous l'avons fait pour la mise en place calibrée du PGE et de solutions complémentaires, nous allons rencontrer nos clients.

Nous allons échanger sur leurs différents scénarios et co construire avec eux des solutions pour accompagner leur développement dans le monde de l'après COVID 19.

C'est dans notre ADN.

Les sociétés régionales qui luttent directement contre le virus, que ce soit par le biais de la recherche, du diagnostic, ou des équipements de protection, sont plébiscités par les investisseurs. Nous pouvons citer les remarquables performances d'Orapi (+110% en 2020) dont la vente des produits de désinfection s'est envolée, ou encore BioMérieux positionné dans les tests PCR et sérologiques. Michelin, qui a réorienté l'activité de 10 usines en Europe vers la production de masques FFP1 et FFP2, se montre aussi résilient (+19% sur 1 mois).

Un financement qui s'intensifie – les capitaux propres comme clé de la reprise

Une vingtaine d'opérations d'augmentation de capital a eu lieu en Europe depuis le début de la crise avec une accélération depuis début avril (soit 3Mds€ levés au total).

En France, plusieurs sociétés technologiques dont Kalray à Grenoble ont pu accroître leurs fonds propres.

Du côté de la dette, les grandes entreprises ont émis plus de 100Mds€ d'obligations cotées. La cadence de placement s'est accélérée depuis début avril au profit des Corporate.

Vers quelle reprise ?

Il apparaît prématuré à ce stade de définir avec justesse la forme de la courbe de reprise.

Cela étant les caractéristiques de cette crise nous permettent de dessiner quelques points d'inflexion sur la qualité du rebond économique attendu. Il dépendra notamment de :

- L'évolution du volet sanitaire.
- La dynamique de réouverture des secteurs économiques.
- La gestion mondiale et nationale des politiques monétaires et budgétaires.

Cependant, nous voyons se dessiner dès maintenant le portrait des entreprises qui seront les plus en vue dans le nouveau

cycle qui nous attend : celles incarnant des engagements ESG forts, ayant des bilans sains et équilibrés, et fortement digitalisées.

Tout secteur d'activité confondu, et depuis plusieurs années, les investisseurs challengent les sociétés cotées sur ces lignes fondamentales pour les pousser à devenir pionnières.

Je ne doute pas que nous en fassions la constatation évidente, dans les mois et années à venir, à la lumière de leur résilience.



Bernard Devert
Habitat et Humanisme

Newsletter
11 mai 2020



Le contrôle parlementaire dans la crise sanitaire

Avec la pandémie de Covid-19, on observe en Europe une tendance générale au dessaisissement des Parlements au bénéfice des Exécutifs. Or, à l'heure de la « distanciation », les assemblées sont plus importantes que jamais, la publicité de leurs travaux étant un vecteur de la légitimité de l'action des pouvoirs. Et le contrôle des assemblées demeure une exigence essentielle de la démocratie parlementaire.

Fondation Robert Schuman

Sortir de ces crises annoncées pour que tous s'en sortent

Sortir, enfin ! Le confinement a imposé bien des ruptures avec l'arrêt brutal de l'activité économique et mis à mal nos idées de puissance. Où était-il l'homme augmenté, comme il aime à se présenter.

Quelle que soit notre condition sociale, il a fallu 'se cacher' pour échapper à la grave crise sanitaire surgie sans crier gare. Ne fut-elle pas associée à une guerre – l'expression peut être discutée – mais elle a mis en terre bien des victimes et par terre une économie qui, sans le soutien de l'État, ne parviendrait pas, ou difficilement, à se redresser.

En 15 jours, aux Etats-Unis, plus de 10 millions d'Américains ont perdu leur emploi ; 900 000 Espagnols ont perdu le leur. La France bénéficie « d'amortisseurs sociaux » lui permettant encore une fois d'éviter un tel choc. La Ministre du travail, Muriel Penicaud, ne cache cependant pas son inquiétude.

Au cours de ces 8 semaines, l'humilité progressant, un chemin d'humanité s'est esquissé.

Des inégalités criantes ont été mises en exergue : l'impossibilité pour les plus vulnérables de se protéger du virus, faute d'un toit, et un confinement difficile pour nos concitoyens habitant des machines à loger.

Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve, dit Hölderlin. Attachons-nous à cette croissance, elle est celle de l'esprit si nécessaire pour relever au moins deux défis : une meilleure prise en compte des risques environnementaux et une attention drastique à la cohésion sociale, si déchirée que l'avenir est insécurisé.

Lyon comme Place Financière et Tertiaire a un rôle majeur à tenir. La Ville, capitale de l'humanisme, a largement contribué dans l'histoire aux transformations sociales. N'a-t-elle pas soutenu l'économie solidaire, hier une illusion, aujourd'hui une utopie réaliste, prémices de cette corrélation recherchée entre l'acte d'entreprendre et les missions d'intérêt général.

Dans le monde de l'économie, que de personnalités éclairées ouvrent le champ d'inespérés comme le dispositif de l'Entreprise des Possibles initié par M. Alain Mérieux.

Si ces 8 semaines ont été difficiles, elles furent l'éloge du soin et du prendre-soin (faites attention à vous, aux autres) ; loin de nous plonger dans un coma sociétal, elles furent un sommeil, si riche de rêves qu'il éveille à un autrement.

La sortie progressive de ce tsunami sanitaire a des effets collatéraux immédiats, une crise financière et sociale à aborder avec réalisme, sans perdre la mémoire de ces songes qui nous ont habités pour faire advenir un monde plus humain.

Quittons torpeurs et peurs ; l'heure est de risquer un renouveau sociétal. Il ne manquera pas de faire naître de fortes adhésions, tant il est souhaité.

Le père Bernard DEVERT est le fondateur de l'association Habitat et Humanisme, qui agit depuis plus de 30 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté et de la recréation de liens sociaux. Résolument tourné vers l'innovation, le Mouvement a développé des outils à la croisée de l'économie et du social.



Conseil



Christophe Velut
Président A3E (Association des Experts en Evaluation d'Entreprises)
Directeur Général Advolis Orfis

Newsletter
12 mai 2020



Quelles conséquences de la crise sur les valorisations ?

L'association A3E avait attiré l'attention en 2019, et notamment dans la lettre du 4^{ème} trimestre 2019, sur la progression générale des valeurs, alors qu'un ralentissement mondial était annoncé depuis un an. Le coronavirus a été le « black- swann » tant redouté.

La crise pandémique a un impact économique et financier sans précédent, très supérieur à celui des précédentes crises : le PIB s'est effondré de 6% au 1^{er} trimestre 2020, et le gouvernement annonce un PIB révisé pour 2020 estimé à -4%-6%. A titre d'information, le PIB s'était élevé lors des précédentes crises à 0,8% en 2003, -2,9% en 2009, ou encore 0,3% en 2012.*

Dans ce contexte, et même si nous n'avons pas le recul à ce jour pour appréhender l'impact de cette crise sans précédent

sur les valorisations, celui-ci devrait être élevé. A titre d'information :

- le niveau actuel du CAC 40, qui oscille aux alentours de 4 500 points (soit -25% depuis le 31 décembre 2020), reste très supérieur au niveau des précédentes crises (le CAC était passé sous les 3 000 points en 2003, 2009 et 2012),

- nous n'aurons une vision plus précise des impacts du covid sur les multiples de transactions que lors des publications des prochaines études trimestrielles, en juillet ou août 2020,

- depuis mi mars, de nombreuses transactions, reposant sur des niveaux de valorisation d'avant crise, ont été annulées ou reportés.

En attendant, nous vous présentons ci-après les premiers constats / réflexions de l'association A3E :

- **Inversion des écarts entre prix et valeurs** : les prix en période de crise, ont tendance à être inférieurs, voire très inférieurs aux valeurs, compte tenu de l'aversion du marché pour le risque et les incertitudes,

Depuis leur lancement le 25 mars dernier, près de 45 000 PGE ont été distribués en Auvergne-Rhône-Alpes aux entreprises, commerces, cafés, hôtels, restaurants... dont une très grande majorité de TPE (90 %) pour un montant de 7,06 milliards d'euros, selon les chiffres publiés le 7 mai par le ministère de l'Économie et des Finances. Ces chiffres montrent une augmentation de 8 184 entreprises, commerces, cafés, hôtels, restaurants en l'espace d'une semaine, pour un montant supplémentaire de 1,5 milliard d'euros sur la même période.

Fédération Bancaire Française / Auvergne-Rhône-Alpes

- **Forte dégradation dans les secteurs les plus touchés des valeurs résultant des méthodes analogiques**, les plus utilisées en évaluation, liée à un effet « kiss cool » : d'une part, chute des agrégats tels que l'EBITDA ou l'EBIT (qui seront négatifs dans certains cas), et d'autre part, chute des multiples. Pour mémoire, l'étude Argos Index Mid Market a montré que les multiples de transaction ont baissé de 3 points en 2009 (de 9X à 6X),

- **Retour en force des méthodes intrinsèques**, et notamment la méthode des flux de trésorerie prévisionnelle, qui permet de traduire la période de reprise / retournement,

- **Difficulté d'établir à ce jour dans de nombreux cas des prévisions (et notamment un flux normatif) avec un degré de fiabilité acceptable.**

Les incertitudes portent notamment sur la période de reprise / redressement : celle-ci est estimée à 4 à 5 ans dans l'aéronautique, 2 ans dans l'automobile, entre 1 et 2 ans dans de nombreux secteurs..., pour les sociétés qui auront





Frédéric Aumont
Notaire, Président de la Chambre des notaires du Rhône

Newsletter
13 mai 2020



Observatoire économique/crise covid 19

A la fin avril, 1/4 des entreprises répondantes était en suspension d'activité. Elles étaient un tiers quinze jours plus tôt. Les entreprises qui demeurent fermées sont maintenant essentiellement des commerces et services contraints de fermer pendant le confinement. (...) Au global, une nette majorité des entreprises est en activité réduite. 14 % des répondants annoncent une activité normale, soit + 5 points en quinze jours.

Près des 2/3 des entreprises devraient faire revenir au moins la moitié de leur effectif à l'occasion du déconfinement.

CCI Auvergne-Rhône-Alpes / MEDEF / CPME

La continuité de l'activité rime avec capacité de transformation

« **La crise que nous sommes en train de vivre est une épreuve pour chacun d'entre nous.**

Elle est également une épreuve pour toutes les organisations et notamment les entreprises.

Le notariat, au travers de ses 15 000 notaires et plus de 60 000 collaborateurs, répartis sur la France entière et les territoires d'Outre-mer, a dû faire face, comme chacun, au choc qu'a constitué cette pandémie.

Il faut le reconnaître : rien n'était prévu, rien n'était anticipé, tout a été géré dans l'immédiateté avec un maître mot : Continuer. »

Continuer tout d'abord à faire vivre nos Etudes en accueillant, à distance, nos clients. Nous n'étions pas tous équipés pour être en mesure d'assurer un suivi 100% dématérialisé. Nous nous y sommes mis dans des délais très courts.

Continuer ensuite à organiser le travail avec nos collaborateurs. Malgré son développement ces dernières années, le télétravail était encore marginal dans la plupart des entreprises, dont les nôtres. Là encore, nous avons vécu une révolution. En peu de jours, au sein du notariat, nous sommes passés de quelques milliers de télétravailleurs à plus de trente mille. Une prouesse qui a connu quelques soubresauts. Mais maintenant les choses sont rentrées dans l'ordre.

Continuer enfin pour nous adapter à de nouvelles attentes, à de nouveaux réflexes qui vont naître de cette période.

Le covid-19, comme tout virus, va finir par disparaître.

Il en restera le fait que toutes nos organisations, qui ont repensé en considération de la distanciation physique leur façon de travailler, ne reviendront pas en arrière sur un certain nombre de points.

Il en est ainsi de l'organisation du travail. Même si nous sommes heureux de pouvoir retrouver notre liberté de déplacement, notre environnement professionnel et nos contacts sociaux et amicaux, cette crise nous aura montré qu'une autre forme de travail est possible. Elle ne devrait pas disparaître dans les mois et les années qui viennent.

De même, le fait de se rendre compte qu'aujourd'hui nous pouvons tenir des rendez-vous en visio conférence, signer des contrats à distance va modifier considérablement la relation avec nos clients.

Pourquoi perdre quelques heures dans des déplacements sans valeur ajoutée alors que j'ai les outils pour organiser une réunion à distance ?

→ suite

pu survivre. Pour mémoire, lors des crises de 2003 et 2008, le PIB était revenu à un niveau pré-crise dès l'année suivant le point bas. Par ailleurs, de nombreuses sociétés seront amenées à revoir leur stratégie et leur organisation.

- Réflexions en cours par certains acteurs du marché pour intégrer une « **prime de risques covid** », approche qui ne nous paraît pas pertinente en tant que principe général, l'enjeu premier étant dans la stratégie et son illustrations chiffrée (les prévisions), et non dans les paramètres actuariels.

Dans ce contexte, l'exercice du jugement des évaluateurs sera déterminant. Il existe un risque important que les évaluateurs refusent dans certains cas à s'engager sur une valeur, dès lors que le niveau majeur des incertitudes rendra impossible leur intégration dans les évaluations..., sauf bien sûr à conduire à une valeur très dégradée.

- Il est également très probable que de nombreux évaluateurs ne se prononceront pas sur une valeur centrale mais sur une fourchette de valeur qui pourra être très large, dont la taille reflètera le niveau des risques et incertitude : approche multi-scenarii ou tests de sensibilité plus étendus.

A très court terme, l'enjeu majeur porte sur les tests de dépréciation que les sociétés cotées publiant des comptes semestriels au 30 juin 2020 devront souvent mettre en œuvre de manière étendue.

En effet, l'IASB (et donc les différents organismes nationaux de réglementation comptable) a considéré que le référentiel actuel était applicable en l'état. Il existe dans ce contexte un risque élevé de

dépréciations significatives dans certains secteurs, dans un contexte où les dépréciations des goodwill ne sont pas réversibles.

** La chute estimée du PIB pour le deuxième trimestre 2020 s'élève à - 17%. Données INSEE au 17/06/2020.*



Sylvie Ramond
Directrice du musée des Beaux-Arts

Newsletter
14 mai 2020



Rebondir face au Covid-19 : relançons l'investissement

Lorsque l'économie française commencera à sortir de son immobilisation forcée, trois grands traits macro-économiques apparaîtront :

- Une baisse du PIB qui pourrait dépasser 10 % cette année ;
- Un taux d'épargne des ménages en forte hausse ;
- Une chute vertigineuse de l'investissement des entreprises.

Institut Montaigne

→ suite

La crise nous invite à imaginer ensemble le musée de demain

Il nous faut pleinement profiter de ce moment inédit pour se projeter dans un futur qui intégrera forcément ce que nous sommes en train de vivre. Nous voilà conduits à utiliser ce temps qui nous est imposé pour réfléchir à ce que sera le musée de demain.

Il faudrait que nous parvenions à remettre en cause ce système productiviste qui a eu pour conséquence de saturer l'offre des expositions en régions comme à Paris et qui soumet chaque institution à une logique où, déjà, l'organisation vient envahir et dominer la conception.

Une des solutions à laquelle nous songions serait de trouver un meilleur partage entre les expositions et les collections, de concevoir une sorte de dégradés de propositions entre ces deux pôles : expositions thématiques, expositions-

dossiers qui tiendraient à la fois de l'exposition temporaire et de l'interprétation de la collection, ré-accrochages thématiques au sein des collections.

La difficulté est évidemment de rendre lisibles et attractives ces manifestations plus douces, pour un public très demandeur des grandes productions que sont les grandes expositions. Sur ce point la création du pôle des musées d'art réunissant le Musée des Beaux-Arts (MBA) et le Musée d'Art Contemporain (MAC) nous offre un champ de possibles extrêmement riche.

Cela revient à ne plus concevoir une exposition comme une somme de trésors de guerre internationaux, mais à envisager davantage une exposition comme une interprétation augmentée des collections permanentes. Nous avons à Lyon grâce au pôle des musées d'art une des collections les plus importantes en France en dehors de Paris qui couvre un champ chronologique très large de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Nous pouvons concevoir à partir des collections

du MBA et du MAC d'innombrables sujets d'exposition comme nous l'avons fait avec Penser en formes et en couleurs au MBA l'été dernier et comme nous ferons cet automne au MAC en proposant une relecture des collections sur le thème du Déplacement avec la participation de plusieurs artistes de la scène locale.

Cette crise doit également nous amener à **concevoir et à présenter au sein du pôle des musées d'art des projets d'exposition qui amènent le public à s'interroger sur des grands problèmes contemporains et de sociétés** et à ne pas laisser cette initiative aux seuls musées de société comme nous le ferons dans nos deux musées avec le projet Ruines, trace, mémoire. J'en étais déjà convaincue avant ; la crise nous oblige à franchir le pas.

Encore une piste de réflexion donnée par l'actualité : profiter d'un projet de donation d'estampes et du dépôt d'une collection de gravures anciennes pour **inventer des expositions hors-les-murs** qui seraient présentées dans des lieux non muséaux : hôpitaux, quartiers excentrés, zone rurale... et pourraient être

Cette révolution, qui était en marche depuis plusieurs années, connaît donc un coup d'accélérateur.

Certains pourraient y voir une déshumanisation des rapports. Bien au contraire ! Les contacts physiques ne prendront que plus d'importance. Lorsqu'ils seront organisés, ce sera véritablement par choix et plus par obligation parce qu'il n'y avait pas d'autres alternatives.

Avec le recul, dans quelques mois, dans quelques années, nous pourrions probablement dire que nous avons vécu une partie de la transition numérique vers le monde de demain en accélérée !

Et maintenant ?

Nous sommes tous conscients que l'économie va terriblement souffrir de cet épisode. Nous commençons à en avoir un avant-goût. Le plat de résistance est à venir.

Malgré la volonté de chacun d'entre nous de retrouver une dynamique économique, qui nous permet tout simplement d'accomplir nos projets, un certain nombre de secteurs semblent être durablement impactés. Cela aura des répercussions à tous les niveaux et pour nous tous.

C'est peut être ces contraintes économiques nouvelles qui vont nous

amener à repenser l'organisation de la société. En effet, personne ne conçoit de laisser sur le bord de la route une partie de la population au prétexte qu'elle avait la malchance de se trouver à ce moment-là dans un secteur durement touché par cette crise sanitaire. Le défi est immense !

Chacun d'entre nous avons la possibilité, par notre comportement, dans nos entreprises, dans notre environnement social, d'insuffler une nouvelle dynamique qui nous portera. Alors n'est-ce pas le moment de s'investir et de passer à l'action ?



Frédéric Maurel,
Président de Lyon Place Financière et Tertiaire

Accompagnement exceptionnel des entreprises et des professionnels : 100 milliards d'euros et plus de 500 000 demandes de PGE

Les banques confirment leur soutien à l'économie. Lancé le 25 mars dernier, le prêt garanti par l'Etat (PGE) est plébiscité par les entreprises et professionnels. Après 1 mois et demi, on compte plus de 500 000 demandes pour près de 100 milliards €, pour les entreprises et professionnels dont l'activité économique a été impactée par l'épidémie de coronavirus et la période de confinement.

Fédération Bancaire Française

→ suite

Les mutations ne font que commencer... ce défi nous concerne tous

“ **Depuis deux mois, nous ouvrons une tribune quotidienne à des personnalités de la place financière et d'horizons divers : entreprises, économie sociale et solidaire, monde de la culture, élus, représentants de l'Etat, chercheurs, représentants des professions... Tous se sont prêtés à l'exercice avec engagement. Merci à chacun d'avoir éclairé nos réflexions.**

Que de « révolutions disruptives » en moins de deux mois ! Nous sommes revenus à des questions fondamentales : quelle est la valeur de la vie en regard de son coût pour la société ? Quelle est la juste rémunération de professionnels travaillant dans les besoins premiers ? Comment va évoluer la relation à l'autre désormais modifiée par « les barrières » du masque et de la distanciation ?

Toutes les activités devront revisiter leur modèle ; l'édito rédigé hier par Sylvie Ramond, Directrice du Musée des Beaux-Arts de Lyon le confirme, y compris sur des manières d'exercer que nous pensions séculaires.

La production industrielle pourrait se relocaliser dans une dimension stratégique comme la production de médicaments. La mondialisation doit revoir sa copie ne privilégiant plus une approche que par les

coûts. D'ailleurs, nos éditorialistes ont rappelé la nécessité de conduire une réflexion en faveur de plus d'écologie, d'économie circulaire, de circuits courts.

Les organisations se sont profondément modifiées en un temps record ; que dire de la digitalisation, du travail à domicile, de l'éclatement des frontières entre vie personnelle et vie professionnelle ? Quid des open spaces qui étaient devenus l'alpha et l'oméga de tout travail en équipe ?

Les impacts de cette crise sont assurément violents, probablement durables et vont sans doute déboucher sur une crise sociale. Ils devront être abordés avec réalisme. Lyon, terre d'humanisme, a démontré dans son histoire sa capacité d'accompagnement social.

Durant ces deux mois de crise et de confinement, la finance a démontré sa capacité de mobilisation collective pour soutenir l'économie et les emplois. Dans cet environnement incertain et en mutation, tous les métiers de la place financière au service des entreprises ont besoin d'échanger, de partager. Nos groupes de travail ont, dès à présent, repris leurs travaux intégrant la gestion et la sortie de crise. Un programme de webinar se met en place pour relayer ces réflexions à l'attention de la place.

« Lyon comme Place Financière et Tertiaire a un rôle majeur à tenir. » dit Bernard Devert, fondateur d'Habitat et Humanisme.

une manière de lutter contre les fractures sociales et l'isolement.

Quelles conséquences écologiques ? Depuis des années, on ne peut plus décrocher un prêt important sans effectuer une voire plusieurs missions, souvent dans des musées très éloignés. L'ambassade devient dans les faits un prérequis. Il faudra **imaginer un système de prêts beaucoup moins gourmands écologiquement**. Regarder déjà dans les musées français les prêts possibles avant de faire venir des œuvres de l'étranger comme nous l'avons fait pour le Drapé.

Pour les projets internationaux, il sera toujours moins coûteux et plus écologique de faire voyager une partie de nos collections au lieu de solliciter des prêts auprès d'une multitude de musées différents (Parmi les projets pour le MBA, la collection de Jacqueline Delubac au musée du Guangdong de Canton, une exposition sur le thème du parfum et de l'encens au musée national d'Oman...). Bien pensées, elles pourraient être une solution au moment où les avions décolleront, les musées rouvriront, mais

dans un monde plus attentif à son devenir.

Le musée s'est considérablement enrichi pour les XX^e et XXI^e siècles depuis un an grâce à des donations et des acquisitions réalisées notamment avec l'engagement des mécènes du Club du musée Saint-Pierre.

La création d'un fonds de dotation en 2010, le Club du musée Saint Pierre, visait à réunir et **impliquer de grandes entreprises du territoire autour d'acquisitions exceptionnelles** permettant au musée de maintenir sa place parmi les grandes institutions européennes. Soulages, Ingres, Fragonard, Poussin, Matisse : l'enrichissement de ses collections dans le contexte d'un marché de l'art en pleine explosion est historiquement le premier axe de développement des entreprises mécènes.

Les actions financées grâce à l'apport de fonds privés, et indépendamment d'un engagement au Club du musée Saint-Pierre, se sont ensuite progressivement étendues à d'autres missions essentielles du musée : éditions, expositions, programmes éducatifs et de mieux-être.

L'ouverture de tous ces champs d'intervention aux entreprises a permis de sensibiliser de nombreux acteurs de la vie économique et sociale, trouvant un sens pour chacun, entreprise ou fondation, et leur offrant une opportunité et une légitimité à soutenir le musée.

La culture est un levier pour aborder les problématiques qui concernent l'entreprise. Le musée est avec ses collections une source de dialogue et d'échanges avec ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients.

L'actualité sanitaire nous incite à **innover en concevant des actions encore plus solidaires, inclusives, responsables**. Elle nous permet aussi de repenser la façon de recevoir au musée, privilégiant des formats plus réduits, des échanges "sur-mesure".

Musées et entreprises ont encore beaucoup à apprendre l'un de l'autre. Nous pouvons ensemble **accompagner les grandes mutations à l'œuvre dans nos sociétés contemporaines**.



Christian Jacques Berret
Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes
de la Banque de France

Télétravail : vie privée et philosophie du management face à la crise sanitaire

Le management et la manière dont nous concevons le cadre de travail se heurtent à l'intrusion massive des outils numériques dans la vie privée des collaborateurs. (...) La méthode de la contrainte et du contrôle, si intégrée dans le management «à la française», démontre aujourd'hui de nombreuses failles : de la baisse drastique de la productivité aux risques psychosociaux.

Village de la Justice / La communauté des métiers du droit

Financement de crise : de la réanimation à la rééducation, de la rééducation à la convalescence ?

Durs moments que ceux que nous vivons... La crise sanitaire a provoqué la forte détérioration, voire l'arrêt instantané de nombre d'entreprises, et une perte d'activité globale pour l'économie française à hauteur du tiers de ses capacités ordinaires.

Les états et les banques centrales sont intervenues massivement dès que la dimension du risque sanitaire a pris officiellement la forme d'une pandémie. Chaque état a trouvé sa propre recette, mais la dimension de l'arsenal public mis en œuvre s'est chiffrée d'emblée en centaines de milliards. (400 pour la France, 700 pour l'Allemagne, et presque l'équivalent du PIB français pour les Etats-Unis).

Pour ce qui est des banques centrales, qui ont réagi très en amont, et notamment avant les difficultés d'harmonisation européennes dont la médiatisation a sensiblement dépassé l'enjeu concret, la Banque Centrale Européenne a alimenté en liquidités les banques (par leur refinancement) à destination essentiellement des PME, et les marchés de dette (pour les états et les grandes

entreprises), pour un total de 3 000 + 1 000 = 4 000 milliards d'euros, soit le tiers du PIB de la Zone Euro, ce qui est un concours global totalement hors normes. La remise en cause par la cour constitutionnelle de Karlsruhe pour des opérations antérieures ne met pas en péril la continuité et la fluidité nécessaires de ces aides monétaires.

Après mise en œuvre de cet arsenal public et largement partagé par les différents pays, où en sommes-nous en France ?

La situation, qui reste assez sinistrée pour certains secteurs comme une partie de l'industrie, la construction, et une partie des services en particulier la restauration et le tourisme, montre tout de même des signes d'amélioration. On estime ainsi actuellement à - 27% la perte d'activité pour l'économie française mi-mai, contre - 32% début avril. Sachant que mars n'était affecté que par deux semaines de confinement, le progrès est donc sensible.

L'économie régionale, favorisée par un tissu entrepreneurial de bonne qualité et très diversifié, s'est globalement comportée comme au niveau national,

avec quelques différences selon les secteurs. **Dans l'industrie, le niveau d'activité estimé par les chefs d'entreprise est de 56%** d'une activité « normale » en avril, avec un taux d'utilisation des capacités de production encore historiquement bas (47% contre 46% au plan national), grevé par la sous-traitance automobile ; en revanche les performances de la pharmacie et de la chimie sont meilleures qu'au plan national. **Il est de 40% dans les services**, résultat alourdi par les services aux consommateurs (hôtellerie/restauration, tourisme et évènementiels, petit commerce non-alimentaire et réparation automobile), et le transport ne tourne qu'à moitié de son potentiel. **Il est enfin de 32% seulement** de son rythme normal **dans le bâtiment**.

Si les perspectives d'activités sont un peu plus favorables, les trésoreries sont tendues ; elles se détériorent dans les services et notamment dans l'hôtellerie-restauration où elles diminuent dangereusement.

Les outils de crise employés ont permis comme dans les autres régions de limiter

les inconvénients de la crise en protégeant les consommateurs, salariés surtout, en assurant une part restante substantielle de leur revenu grâce à un recours massif (12 millions de salariés) au chômage partiel, dispositif très favorable en France (84% du salaire préservé, contre 60 à 70% chez nos voisins européens), et il ne se passe pas de semaine sans qu'une aide nouvelle, ciblée ou sectorielle, ne soit annoncée, la dernière en date étant le plan d'aide au tourisme, d'un montant global de 18 Md EUR (après un plan « start up » de 4 Md EUR, et d'autres mesures). Le prêt garanti par l'Etat (PGE) a été demandé par 486 000 entreprises, dont 90% de TPE). La Banque de France copilote avec le ministère des finances la cellule de crise qui permet de garder sous haute surveillance les délais de paiement. La médiation du crédit, qui est assurée gratuitement dans chaque département par le directeur de la Banque de France, concerne en cumul de dépôts de dossiers éligibles 768 entreprises en AURA, depuis le début du confinement, soit l'équivalent de 7 fois le total examiné en 2019. Des diagnostics « OPALE » sont offerts gratuitement aux petites entreprises. Des correspondants TPE sont dans chaque succursale de la Banque et un correspondant start up est à Lyon et à Grenoble.

Alors, à présent, nous avons contribué comme beaucoup d'autres à ce qu'on pourrait considérer comme un hôpital de

campagne pour un tissu d'entreprises très durement ébranlé par une crise d'ampleur inédite. La manne financière gigantesque mobilisée a permis de mettre en œuvre l'arsenal impressionnant des pouvoirs publics et des banques au service des entreprises.

“ Avec le dé-confinement, exercice extrêmement délicat s'il en fut, et parsemé de contraintes objectives mais contradictoires, nous allons connaître une période de « rééducation fonctionnelle », qui continuera d'être soutenue financièrement par tout le dispositif d'aide aux trésoreries, pour éviter les défaillances et les pertes d'emploi qui s'ensuivraient. Il faut remettre l'économie en marche, en mode de « réglage fin », et dans la progressivité, tout en ne se croyant pas à l'abri : il y a urgence. ”

Cette rééducation (« acte II ») devrait permettre d'installer les conditions de normalisation dont a besoin une économie qui a souffert.

La dernière phase avant le retour à la normale sera une convalescence,

que l'on entrevoit aujourd'hui comme beaucoup plus longue que prévu. Nombre d'entreprises m'annoncent des moments difficiles à la rentrée de septembre, et ne voient pas de vrai rétablissement avant 12 à 18 mois. C'est peut-être à cet horizon qu'il faut se préparer, en fournissant au tissu productif d'autres modes de financement, plus sélectifs sans doute mais plus pérennes et axés sur la structure et les fonds propres. Il faut que nos entreprises soient assez consolidées pour affronter à nouveau la concurrence internationale, et produire dans des conditions raisonnables ce dont le pays a besoin.

Ce sont des formules innovantes et inventives de soutien en fonds propres, de participation en capital, qu'il va falloir mettre en œuvre pour prendre le relais des financements d'urgence qui ne peuvent durer éternellement. C'est un horizon d'investissement que nous avons devant nous.

Nous ne devons pas oublier non plus que derrière tout cela il y a de l'argent public, et qu'il faudra bien rembourser un jour, par cantonnement de la dette peut-être, par mobilisation d'autres emprunts dans un fonds européen d'investissement orienté vers les énergies renouvelables, le climat, et le digital. Nous publierons aux alentours du 9 juin nos prévisions nationales de croissance.

D'ici là, réessayons notre « rééducation fonctionnelle » pour être plus forts à la fin de cette année. Bon courage à tous.



Yves Millardet,
Président du Directoire de l'AFL

Newsletter
19 mai 2020



[Covid-19] Les Business Angels sont à l'offensive !!!

Dans le contexte de la crise sanitaire et du ralentissement brutal de l'économie européenne et mondiale, France Angels a appelé les 5 500 Business Angels de France à se mobiliser pour être présents au côté des start-up et des PME et à les soutenir par tous moyens financiers et humains afin de préserver leurs chances de développement.

France Angels

La relance contracyclique des collectivités territoriales et de leurs groupements

Beaucoup questionnent la capacité des collectivités locales françaises à faire face aux conséquences financières de la Covid-19, une partie très significative de l'investissement public étant portée par elles. Leur rôle dans la relance contracyclique sera déterminant. Dès lors, leur situation financière au moment du choc mérite attention, afin de s'assurer de leur capacité à être au rendez-vous.

Rappelons les fondamentaux du cadre administratif applicable au secteur local français : interdites de déficit tant au moment du vote des budgets que dans l'exécution de ceux-ci, obligées d'utiliser l'emprunt uniquement pour couvrir l'investissement et non le fonctionnement, non soumises au droit de la faillite, interdites de recourir à l'emprunt pour rembourser des emprunts passés...

... les collectivités vivent dans un carcan administratif très puissant, qui à lui seul génère une situation financière globale très saine. Au moment de la survenance de cette pandémie, leur situation est meilleure qu'il y a quelques années : elles ont fini d'absorber en 2017 une baisse massive des dotations de l'Etat (-11 milliards d'€ par an soit environ 20% des transferts reçus). Les plus grandes d'entre elles font face, depuis 2018, à un plafonnement de leurs dépenses de fonctionnement : ceci a entraîné une amélioration globale des comptes. Dans la période la plus récente, ce sont les bonnes rentrées fiscales qui ont parachevé ce redressement.

Certes, toutes n'auront pas les mêmes problèmes à gérer demain : entre les régions (recettes indexées sur la TVA), les départements (baisse des droits de mutation à prévoir), les communes et agglomérations (parkings, crèches, piscines, versement mobilité, etc.), elles vont bien vivre un choc de recettes. Mais elles disposent de plusieurs dizaines de milliards d'euros d'excédents passés et des efforts significatifs ont été réalisés sur le fonctionnement. La relance contracyclique sera plus facile à organiser par celles qui sont financièrement les plus à l'aise et dont les capacités d'emprunt sont significatives. L'AFL a annoncé une enveloppe d'un milliard et demi d'euros à destination de ses membres, reliés à la finance durable, pour soutenir ce redémarrage. Son actionnariat est désormais ouvert aux syndicats mixtes et intercommunaux ainsi qu'aux établissements publics locaux, qui pourront en bénéficier. Enfin, le Gouvernement vient d'annoncer son intention de soutenir celles qui sont fragilisées par la crise, en reconnaissant 14 milliards d'euros d'impact sur ces dernières.

En résumé, s'il y a des inquiétudes à avoir sur les conséquences de cette crise pour les finances publiques, celles-ci sont plus à rechercher au niveau de l'Etat, détenteur d'un stock de dette significativement accru, que des collectivités territoriales.



Lionel Flasseur
Directeur Général Auvergne Rhône-Alpes Tourisme

Newsletter
20 mai 2020



Paralysie de la justice en temps de crise sanitaire : l'arbitrage une alternative efficace

La crise qui paralyse le fonctionnement des juridictions depuis la mi-mars ne permettra pas une reprise normale de l'activité contentieuse avant plusieurs mois. L'arbitrage constitue, dans ces conditions, le moyen de sortie de crise le plus efficace pour permettre aux entreprises de résoudre leurs litiges qu'ils soient actuellement en cours devant la juridiction ou naissants.

« Jamais notre positionnement Renaître ici n'aura pris autant de sens, renforcé par notre vision pour un tourisme bienveillant que nous portons depuis 2 ans »

La crise que nous traversons, à côté de son impact économique majeur pour notre secteur comme pour l'économie régionale, agit comme un accélérateur de transformation pour notre filière, déjà très engagée sur cette voie.

Quelques chiffres donnent la mesure de ce que nous représentons : 9% du PIB d'Auvergne Rhône-Alpes, soit plus de 21 milliards d'euros de consommation, avec un effort d'investissement conséquent (2 milliards/an). Nous venons immédiatement après la région Ile de France, et connaissons une croissance continue du nombre d'emplois, 171 000 avant la crise.

Le coup d'arrêt immédiat de nos activités mi-mars s'est soldé par une perte de 2 milliards à mi-mai, 2,5 milliards attendus à mi-juin. Les dispositifs mis en place par le gouvernement, propres à notre secteur, sont à la hauteur de cette baisse spectaculaire et du défi de la relance, qu'il s'agisse de la prolongation du fonds de solidarité, de la flexibilité annoncée en matière de chômage partiel, ou du plan massif de 14 milliards en faveur du tourisme.

Nous constatons avec satisfaction l'immédiateté de la reprise des réservations à l'annonce du gouvernement sur les possibilités de vacances en

France. Nous sommes dans l'attente des mesures sanitaires qui seront prises pour la restauration, l'hôtellerie, la réouverture des frontières...

Au-delà de ces considérations économiques immédiates, ce choc est survenu dans un contexte très particulier pour nous, celui de l'aboutissement d'une réflexion engagée avec tous les acteurs régionaux sur le tourisme de demain. D'où le lancement aujourd'hui d'un plan de transition adossé d'une part à la relance immédiate et d'autre part à l'accélération de notre projet stratégique autour du « tourisme bienveillant »¹

Il s'agit, comme pour d'autres secteurs, de penser la transformation de toute notre offre, en nous appuyant bien sur nos nombreux atouts, parmi lesquels les thématiques d'excellence autour des grands espaces, la qualité de nos marques ou tout simplement les habitants eux-mêmes, nos premiers et nos meilleurs ambassadeurs.

Ce tourisme bienveillant s'inscrit dans la notion de durabilité : il doit pour cela être pérenne, agile, solidaire, et s'adapter aux motivations de notre société.

Nous pensons qu'il rencontrera les convictions des acteurs économiques de la région comme de ses habitants. C'est ce qui conduit à annoncer la création d'un fonds de dotation dédié, premier de ce type dans notre secteur. Nous espérons qu'il rejoindra la recherche de sens auquel les marques employeur sont sensibles. Notre territoire le mérite !

¹ Voir le Manifeste et le film dédié : www.tourismebienveillant.org



Philippe Valentin,
Président de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

Newsletter
25 mai 2020



Quels impacts aura l'arrêt de la Cour constitutionnelle d'Allemagne... une plus grande intégration économique de la zone euro ?

Un paradoxe ? L'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle d'Allemagne le 5 mai 2020 aura, peut-être, pour conséquence de renforcer l'intégration de la zone euro. (..) Il y a là un revirement spectaculaire de la position de la Chancellerie allemande, revirement qui n'a cependant pas vraiment surpris les observateurs attentifs de l'actualité européenne.

Centre européen de recherche en banque et en finance / Blanche SOUSI et son équipe

L'union des acteurs économiques du Rhône et de la Loire Une mobilisation inédite, à la hauteur du chantier de reconstruction de notre économie

Avec plus de 20 partenaires publics et privés, nous venons de lancer, en un temps record, la plateforme digitale CARE – Collectif pour l'Assistance au Redémarrage des Entreprises !

Nous avons lancé cette initiative avec le soutien du MEDEF et de la CPME, en lien avec nos collègues des CMA et Chambres d'Agriculture du Rhône et de la Loire. C'est une belle illustration de notre capacité d'adaptation et de cet esprit très coopératif qui nous anime.

Notre CCI a joué un rôle central dès le début de la crise, avec une mobilisation extrêmement forte de toutes ses forces vives. Nous avons immédiatement mis en place une cellule de soutien, avec un numéro d'appel unique accessible 7j/7. Puis, pour renforcer notre présence auprès des chefs d'entreprise, nous avons lancé une campagne massive d'appels sortants. Nous avons mobilisé tous nos médias pour donner en temps réel les informations indispensables dans cet environnement très incertain. Nous avons aussi créé une bourse d'entraide entre entreprises pour trouver des solutions concrètes aux problèmes d'approvisionnement, aux difficultés RH..., programmé des webinaires interactifs... Au total, ce sont à ce jour 21 500 échanges directs avec des chefs d'entreprise que nos conseillers et collaborateurs CCI ont menés depuis le 17 mars...

Cette mobilisation sans précédent est bien sûr à la hauteur de la crise qui a frappé les entreprises de plein fouet. Elle répond aussi à la demande de l'Etat, qui a positionné très vite les CCI comme interlocuteur de premier niveau pour des chefs d'entreprise désarmés et pour certains en grande détresse.

En parallèle à ce soutien d'urgence, nous avons très vite réfléchi à un dispositif de nature à aider au redémarrage des entreprises.

La plateforme CARE est ainsi née d'une promesse très simple, mais très puissante : regrouper tous les acteurs de l'écosystème économique, avec le soutien de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, des agglomérations de Roanne et de Loire-Forez, des organismes centraux comme l'URSSAF, les Tribunaux de Commerce, le Barreau, l'Ordre des Experts-Comptables, Bpifrance..., pour proposer aux dirigeants une seule porte d'entrée pour les guider, les conseiller et résoudre de façon coordonnée les problèmes qui se présentent à eux. L'objectif est aussi de les orienter face au foisonnement des aides, des solutions et des programmes d'accompagnement.

La responsabilité des chefs d'entreprise dans le redémarrage de leur entreprise et le retournement de l'économie toute entière est lourde à porter.

Face à ce tsunami économique, le rôle des institutions et organismes, dont la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne est l'un des acteurs, est de se transcender pour être encore plus efficaces, utiles et facilitateurs, main dans la main avec chaque chef d'entreprise affecté plus ou moins fortement par ce séisme.

Je suis convaincu que cette plateforme CARE apportera utilement sa pierre au redémarrage de nos entreprises et à la reconstruction de notre économie.



Guirec Penhoat
Vice-Président de Lyon Place Financière et Tertiaire
Directeur Général Finances chez Fiducial

Newsletter
26 mai 2020



MÉDIATION DU CRÉDIT

La période suivie (18 au 22 mai) fait apparaître un tassement du nombre de dossier présenté, Les entreprises concernées demeurent très majoritairement des TPE (moins de 10 salariés) dont la situation est souvent dégradée et qui sont, de plus en plus fréquemment, confrontées à des refus de prêts garantis par l'Etat (PGE). La médiation est également saisie par des entreprises de plus grande taille.

La gestion du cash en période de crise. Après les mesures liées au confinement, comment créer un choc de confiance ?

Après le double choc contraint d'offre et de demande que nous avons vécu, il est nécessaire de créer un choc de confiance pour relancer rapidement une économie qui s'est mise globalement et trop longtemps à l'arrêt.

Au-delà des plans de soutien, des reports d'échéances, des prêts garantis par l'état, ce choc de confiance passe par une re-socialisation progressive mais urgente, une vision positive de l'avenir, une envie d'investir, une envie de consommer et tous simplement une envie d'exister.

Il faut donc se remettre au travail !

Le monde d'après dont on parle beaucoup est déjà là et il sera temps de philosopher sur les changements ou les accélérations que cette crise sanitaire apportera à nos quotidiens.

C'est pourquoi LPFT, acteur de la place financière et tertiaire lyonnaise, a décidé dans cette période de questionnements et d'incertitudes de démarrer un nouveau cycle de réflexion opérationnelle pour accompagner ses membres dans la sortie du confinement, en s'appuyant notamment sur les travaux des commissions de LPFT.

Ce cycle se fera sous un format webinar afin de maîtriser les gestes barrières qui sont devenus partie intégrante de notre quotidien et dans l'attente de pouvoir ré échanger physiquement.

Les Rendez-vous de LPFT format webinar commenceront le 12/6 à 11h30 avec comme première thématique la gestion du cash pendant et post confinement avec les regards croisés du banquier, de la Banque de France, de la BPI, de l'entreprise et ceux du monde du chiffre et du droit.

Comment les acteurs de la place financière et tertiaire ont fait face à cette crise ?

Quelles leçons peut-on d'ores et déjà tirer de cette période ?

Comment les outils de pilotage se sont adaptés à cette période inédite ?

Les mesures visant à rétablir la trésorerie des entreprises seront-elles suffisantes ?

Comment gérer demain le passif généré par le confinement ? Etalement ? abandon ?

Comment créer un choc de confiance pour relancer l'investissement et la consommation ?



David Kimelfeld,
Président de la Métropole de Lyon

Newsletter
27 mai 2020



Accompagner les entreprises en difficulté et repenser les modèles de demain

La pandémie du coronavirus a provoqué une crise multidimensionnelle inédite touchant tous les champs de nos sociétés, bouleversant tous les paradigmes de notre époque, allant jusqu'à remettre en cause nos modèles et nos croyances. La sphère économique s'est aussi effondrée avec une crise inédite touchant aussi bien l'offre que la demande – mise à l'arrêt pendant près de 2 mois.

La Métropole de Lyon, bien que forte d'un écosystème économique puissant et solide, n'a pas été épargnée. Des secteurs, hier pourtant robustes, comme le tourisme, l'artisanat, le commerce, ou encore les industries ont été les premiers à pâtir des conséquences de cette épidémie.

Notre collectivité a su mobiliser rapidement et efficacement ses ressources afin de venir en aide à ses acteurs économiques à travers un vaste plan d'urgence d'une centaine de millions d'euros dont les objectifs étaient avant tout de soulager la trésorerie des entreprises notamment en exonérant les loyers des entreprises sur le parc de la Métropole et de ses satellites ou encore via le versement d'une prime de 1 000 € dans le cadre du Fond de Solidarité National. Ce sont ainsi plus de 27 000 € entreprises de notre territoire qui ont pu bénéficier de cette dotation solidaire entre les mois de mars et avril.

Si nous avons su répondre à l'urgence et faire face aux impératifs immédiats, il nous faut à présent trouver des solutions pour demain et construire les fondations pour après-demain. Mais ces solutions devront prendre en considération les défaillances de nos systèmes mis en lumière par la crise que sont les limites de la mondialisation et de notre dépendance à l'égard d'autres puissances.

Dès lors, il nous faudra favoriser les circuits-courts, reconstituer et sécuriser nos chaînes d'approvisionnement et de production locales, maintenir et encourager nos savoir-faire, nos activités novatrices, nos filières stratégiques. Nous devons travailler davantage avec nos territoires voisins afin d'optimiser les coûts et les gains. Autrement-dit, il nous faudra soutenir une économie circulaire innovante d'une part parce qu'elle est une nécessité environnementale mais également parce qu'elle est, dans de tels scénarii, une nécessité vitale.

La pandémie accroît les risques pour la stabilité financière

(...) Il s'agit notamment de prix d'actifs valorisés à des niveaux élevés, de fonds d'investissement fragiles, de la soutenabilité de la dette souveraine et de celle des entreprises, et de la faible rentabilité des banques.(...) Les banques devraient bénéficier de l'action des autorités prudentielles dans l'ensemble de la zone euro consistant à assouplir les exigences de fonds propres et à accorder aux banques davantage de flexibilité opérationnelle pour maintenir les flux de crédits à l'économie.

Banque Centrale Européenne



Philippe Delacarte,
Président du Directoire de Banque Rhône-Alpes

Newsletter
28 mai 2020



Gardons le lien...

Alors qu'une première phase de confinement sévère vient de s'achever, tentons de tirer quelques premiers enseignements concernant le rôle joué par les banques commerciales dans la gestion de la crise du COVID19.

Concernant l'intervention des banques, j'ose dire que je suis fier du système bancaire français qui a « fait le job » en réagissant rapidement face aux premières difficultés de trésorerie des entreprises et de professionnels – notamment par des reports d'échéances – et qui a bien relayé la politique massive de soutien mise en place par les pouvoirs publics au travers du Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

Au niveau du Groupe Crédit du Nord, dont la Banque Rhône-Alpes est l'expression sur son territoire, ce sont ainsi près de 10 000 PGE qui ont été décaissés pour un montant total de 1,8 milliard d'euros, avec un taux de refus marginal.

Dans le même temps, 99% de nos agences sont restées ouvertes pendant la période de confinement, travaillant il est vrai principalement par mail et téléphone. Ce soutien a été rendu possible grâce à l'engagement quotidien des collaborateurs et des collaboratrices de la banque Rhône-Alpes qui se sont mobilisés fortement et ont ainsi assuré une remarquable continuité d'activité.

« Ce faisant, l'image de notre métier sort je l'espère renforcée de cette période, mais plus encore, la période de confinement a montré l'importance du lien relationnel entre la banque et son client et la pertinence d'un modèle de banque ancré dans le territoire. Je peux dire à partir d'exemples vécus personnellement ou qui m'ont été relatés combien il a été important pour des dirigeants d'entreprises ou des professionnels de trouver en leur banquier un interlocuteur disponible et à l'écoute. Il s'est passé, dans bien des cas, « quelque chose » dans la relation banque – client, et ce « quelque chose » me paraît essentiel à maintenir dans le temps. »

Garder et faire fructifier ce lien spécifique qui s'est tissé à l'occasion de cette crise, voilà en effet un enjeu majeur pour les mois à venir, qui contribuera au climat de confiance dont l'économie a besoin pour se relancer.



Dominique Gaillard,
Président de France Invest

Newsletter
2 juin 2020



« Les jours d'après » : opérations de M&A et Covid-19, une nouvelle approche des transactions ?

Le paysage du M&A a été durement impacté et tout le processus des transactions a dû s'adapter de façon agile, semaine après semaine à ce contexte totalement inédit dont les impacts à moyen et long terme sont difficiles à prédire. Sur les opérations de M&A en cours, nous avons observé un net ralentissement des projets impliquant des fonds d'investissement. Certaines opérations sont également passées en distressed M&A. En revanche les projets impliquant des industriels en capacité d'auto-financement et donc sans recours à la dette bancaire se poursuivent.

CF News

Traverser la crise et préparer l'avenir

Le capital-investissement français est un des acteurs du financement des entreprises. Les dirigeants de start-up, de PME et d'ETI, trouvent auprès des quelques 326 sociétés d'investissement, membres de France Invest, des financements en capital et en dette privée pour leur permettre de réaliser leurs projets de croissance. Ces professionnels de l'investissement se doivent d'apporter aux entreprises soutenues bien plus que de l'argent. La diversité des situations gérées, l'expérience accumulée et les principes d'une bonne gouvernance sont aussi des atouts primordiaux mis disposition des entreprises.

À la lecture des perspectives économiques moroses qui s'annoncent sur fond de crise liée au Covid-19, l'accès des entreprises à des ressources financières de long terme et l'accompagnement stratégique seront des facteurs différenciants pour leur permettre de faire face et de rebondir.

Ceux qui ont des investisseurs en capital et en dette privée à leurs côtés le savent. Mais au-delà, France Invest réfléchit à un véhicule de renforcement des fonds propres des PME et ETI familiales de grande ampleur et plaide pour sa mise en place opérationnelle rapide auprès des autorités de tutelle.

Je voudrais m'adresser avant tout aux dirigeants d'entreprises familiales qui connaissent peu le capital-investissement ou qui en ont une vision déformée. Je souhaite qu'ils sachent que ce métier d'investisseur est aussi et avant tout un métier d'entrepreneur. Qu'en période normale et encore plus en période de crise, l'ambition qui anime ces professionnels est d'aider les entreprises et leur donner l'opportunité d'être plus grandes et plus fortes.

Traverser une crise est un enjeu en soi. Préparer l'avenir pour répondre aux attentes croissantes de la société sur le rôle que doit jouer l'entreprise est également un challenge. Sur ce point des enjeux sociétaux et ESG (Environnement, Social, Gouvernance), le capital-investissement s'est armé depuis plus de 10 ans pour répondre également à ce défi.



François Turcas
Président de la CPME du Rhône et de la CPME Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter
3 juin 2020



Bonne nouvelle, nos entrepreneurs gardent le moral !

(...) En cette période de grand vent, les résultats de notre étude montrent donc que, malgré la situation incertaine, les entrepreneurs maintiennent le cap... pour le moment. L'enjeu majeur pour eux sera de tenir, stratégiquement, financièrement, bien sûr, mais aussi moralement.(...)

I. Barth et J. Santoni - The Conversation

La sortie de crise est un défi partagé entre les entreprises et la place financière

M'offrir la possibilité d'exprimer le point de vue des PME, aux premiers jours de notre sortie de confinement, aurait dû m'obliger à davantage d'enthousiasme. Mais, vous proposant d'analyser la situation (dans les colonnes de LPFT) sous l'angle financier surtout, l'exercice me fait déjà redouter le mur de la dette qui guette tant l'Etat que les entreprises.

Du côté de l'Etat d'abord, tous prétendent réinvestissent le fameux « jour d'après » en dépensant davantage... intelligemment bien sûr. Une surenchère étourdissante qui laisserait penser que tout serait possible par l'émission de monnaie ou la souscription de dettes... Nos enfants et petits-enfants s'en souviendront.

Du côté des entreprises ensuite, et notamment des PME, l'euphorie est manifestement moins prégnante. Ne serait-ce que parce que, ayant engagé ses deniers personnels, le « petit patron » doit plus que tout, faire preuve de responsabilité.

La quasi-totalité d'entre eux a souscrit au PGE, non plus pour investir ou embaucher, mais pour pallier urgemment la destruction de son chiffre d'affaires. Alors même que les TPE sont déjà sous-capitalisées.

Si rien n'est fait – et c'est l'un de mes combats à la CPME – le tissu de nos entreprises ne sera plus incarné que par des zombies qui s'épuiseront à payer leurs dettes ou qui, malheureusement devront déposer leur bilan.

Il faut donc rapidement envisager une opération systématique de restructuration et d'assainissement de bilan des entreprises – les plus petits pourraient bénéficier d'un effacement de créances. Pour les PME, la possibilité d'une conversion des PME en prêts participatifs (de longs termes et assimilés à du capital) devrait être examinée.

Nous comptons sur l'éligibilité et la bienveillance de la communauté financière.



Laurent Vallas
Directeur JLL Lyon & Régions

Newsletter
4 juin 2020



La monnaie magique

La crise du COVID aiguise les appétits les plus extrêmes en faveur de la création monétaire. Mais rappelons qu'il n'y pas de « déjeuner gratuit ».

(...) Alors, osons parler d'austérité. Le mot fait peur... Pire, il génère colère et invectives. Il est incongru aux yeux de nombre d'analystes et sonne comme une menace insupportable à tant de gouvernements. (...) Et pourtant. La question du réaligement de nos finances publiques, au regard du poids de celles-ci sur l'économie est devenue cruciale.

Valérie PLAGNOL, *Visions et Perspectives*



Marie Claire Villeval,
Directrice de recherche CNRS
et President-Elect de l'Economic Science Association

Newsletter
5 juin 2020



Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a présenté le plan de relance économique de la Région, doté d'1 milliard d'euros.

Il génère un effet levier évalué entre 3 et 4 milliards d'euros dans les deux ans pour soutenir avec force l'économie régionale, accompagner la transformation de nos entreprises et sécuriser et/ou créer 50 000 à 100 000 emplois dans notre région.

Quel futur pour nos bureaux ?

Après avoir expérimenté massivement le télétravail pendant plusieurs semaines, l'une des priorités actuelles des entreprises est le retour progressif des salariés au bureau, soulevant une interrogation majeure : quel futur envisager pour nos bureaux ?

En premier lieu, il s'agit pour les entreprises d'échafauder une stratégie de retour des collaborateurs en identifiant les populations clés à faire revenir. Envisager des rotations d'équipes pour répondre aux enjeux de distanciation sociale. Repenser les flux de personnes, dé-densifier l'espace et les postes de travail, maîtriser les taux d'occupation et mettre en place des protocoles très stricts d'hygiène et de désinfection. Imaginer de nouvelles règles de vie.

Quel rôle pour le bureau ?

Mais parallèlement à ça, il conviendra de répondre dans les prochaines semaines à un sujet brûlant : pourquoi retourner au bureau ?

Si le home-office est en passe de devenir une composante intégrante de l'environnement de travail (66% des entreprises interrogées par JLL affirment vouloir le généraliser après la crise) et que certains se risquent déjà même à prédire la fin du bureau, il s'agit plutôt d'y voir une réelle renaissance de son rôle.

En fait cette crise inattendue va venir accélérer des tendances de fond, à savoir créer une organisation et des espaces de travail permettant l'émulation, la sérendipité, la socialisation, la co-construction. Le bureau devient ainsi le camp de base, un lieu d'expériences et d'échanges où naîtra la création, l'innovation mais où viendra également se renforcer la culture d'entreprise, son ADN ainsi que le sentiment d'appartenance à une communauté unie.

Quelle organisation de travail ?

En termes d'organisation de travail, ce n'est absolument pas la fin de l'open space comme il a pu être mentionné ici et là. Pourquoi irait-on au bureau pour s'enfermer dans un espace individuel fermé alors que nous avons la possibilité de le faire à la maison ?

C'est sûr qu'il sera difficile à l'avenir de conserver des bureaux privilégiant la densité et où nous nous retrouvons collés les uns aux autres. L'idée étant d'avoir moins de monde au bureau et plus de m² par salarié grâce à des espaces agiles, reconfigurables, dédiés à différents usages et créateurs de valeur ajoutée.

La notion de « healthy building » prendra également une importance capitale : il va falloir bâtir un immobilier résilient, responsable, inclusif et profondément respectueux de l'environnement, de l'humain, de son bien-être et de sa santé.

Concernant l'empreinte immobilière, elle devra surtout être de plus en plus flexible, permettant ainsi aux entreprises de réduire ou d'accroître la voilure en fonction de leurs besoins ou pour faire face à de nouvelles crises ; baux flexibles et tiers-lieux pourront apporter certaines réponses.

Une aubaine pour la Métropole Lyonnaise ?

Enfin, cette émergence du concept de bureau « hub and club », ces lieux de travail en réseau, plus proches des lieux de vie des salariés où ces derniers se rencontreront et co-construiront pourrait également venir renforcer l'attractivité des métropoles régionales.

Lyon première métropole régionale française en termes de demande placée tertiaire dispose de tous les atouts pour attirer des entreprises soucieuses de bénéficier d'un outil immobilier de qualité, connecté aux transports et aux écosystèmes locaux, accessible financièrement, le tout dans un territoire où le vivier de compétences continue de s'accroître et où l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est souvent cité en exemple.

To be continued...

La crise sanitaire a-t-elle affecté la confiance des citoyens et comment ?

La confiance est un paramètre majeur dans la gestion des économies et des sociétés. Des environnements sociaux, économiques et institutionnels qui favorisent un fort sentiment de confiance encouragent les perspectives de long terme, l'investissement, la coopération et donc la croissance. Alors que la crise sanitaire majeure liée au coronavirus devient moins aigue, nous anticipons une crise économique violente. La confiance entre salariés et employeurs, entre entrepreneurs, et entre citoyens et institutions politiques sera un élément décisif dans la capacité à résister à cette crise.

Selon que les acteurs feront face ensemble ou iront au combat de manière divisée, voire opposée, l'économie et la société sortiront de ces chocs successifs renforcés et renouvelés, ou bien anémiés. Or, au-delà des anecdotes et impressions personnelles, on ignore comment la crise sanitaire a affecté la confiance des citoyens.

Il y a trois effets possibles de cette crise sur la confiance. L'isolement dû au confinement, la baisse drastique des échanges directs et le danger potentiel que représente chacun en termes de contamination ont pu dégrader la confiance et développer la société de défiance. A l'inverse, le renforcement inédit des échanges sur les réseaux sociaux, le télétravail, la sensation de manque social, la compréhension que la solution vient aussi d'autrui ont pu renforcer le sentiment de connexion

et la confiance. Mais il existe une troisième possibilité : l'absence d'effet de la distanciation sociale sur nos préférences parce que celles-ci se construisent dès l'enfance et à travers nos expériences avec les autres et les institutions dont la stabilité protège.

Pour trancher entre ces hypothèses, avec Fortuna Casoria et Fabio Galeotti nous conduisons le programme DISTANCING, soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche et qui s'appuie sur les outils de l'économie comportementale. Depuis le 18 mars, début du confinement, jusqu'au 25 juin, plus d'un mois après le début du déconfinement, 350 volontaires se connectent chaque semaine sur la plateforme expérimentale GATE-Lab (<http://gatelab.gate.cnrs.fr/>) pour prendre des décisions. Ces jeux (au sens de la théorie des jeux), monétairement incités, nous permettront de mesurer si et dans quelle direction la politique de distanciation sociale a changé la confiance en autrui.



Yves Barnoud,
Président de la DFCG Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter
8 juin 2020



« Déjà plus de 60 000 entreprises et professionnels accompagnés par les banques avec le PGE »

Depuis leur lancement le 25 mars dernier, 60 154 PGE ont été distribués en Auvergne-Rhône-Alpes aux entreprises, PME et professionnels... dont une très grande majorité de très petites entreprises ou TPE (89%) pour un montant supérieur à 10 milliards d'euros, selon les chiffres publiés le 04 juin par le ministère de l'Économie et des Finances. Ceci représente un effort considérable, correspondant, selon les réseaux, à la production de crédits habituellement réalisée en 6 ou 12 mois.

Fédération Bancaire Française AURA

Enjeux et opportunités pour les dirigeants financiers

« **La crise sanitaire que nous traversons et ses conséquences économiques auront des impacts durables sur notre métier de dirigeants financiers d'entreprise. Je vois pour nous au moins quatre enjeux majeurs pour les prochaines années.**

Les deux premiers sont défensifs :

1. La gestion du cash, des relations bancaires et des financements, déjà stratégique en temps ordinaire, est devenue vitale pour nos entreprises. Cela passe notamment par des relations étroites, franches et responsables avec nos clients et fournisseurs, et par une communication ouverte et régulière avec nos partenaires bancaires et nos financeurs. Outre la maîtrise des mécanismes techniques, la justesse d'analyse, la communication et un bon réseau financier seront nécessaires.

2. Le management de la performance économique sera encore plus essentiel, avec la recherche d'optimisation des business models et en particulier un focus sur la gestion des coûts. Ceux-ci devront être réduits ou contenus pour restaurer ou maintenir la rentabilité de nos entreprises, et flexibilisés pour faire face à des variations d'activité brutales et imprévues et ainsi abaisser le point mort.

Les deux autres enjeux sont offensifs :

3. Des opportunités de croissance seront à saisir, soit par des acquisitions à meilleur compte de sociétés déstabilisées, soit par la capture de parts de marché abandonnées par des concurrents plus fragiles ou qui auront l'obligation de se recentrer sur leur cœur de métier.

4. Les pratiques de management sont bouleversées. En période de turbulences et d'incertitudes, où les relations professionnelles en télétravail sont amenées à se pérenniser, l'intelligence émotionnelle devient incontournable pour développer la motivation, la cohésion, la confiance et maintenir une communication constructive avec les équipes.

En chinois, le mot crise se dit « weiji », il provient de l'association de deux notions : le danger (Wei), et l'opportunité (Ji). Cette approche est intéressante : ce terme indique donc une situation difficile, mais qui ouvre de nouvelles perspectives et peut permettre des changements positifs majeurs.

Cette crise sera une fantastique opportunité pour ceux qui sauront se montrer audacieux, malins et talentueux...



Aymar de Franqueville
Délégué Régional de l'Association Française des Juristes d'Entreprises Rhône Alpes
Directeur juridique Adecco Région France et Netherlands

Newsletter
9 juin 2020



« Quand la crise rebat les cartes de l'attractivité »

Pendant la crise sanitaire, la question de l'attractivité de la France n'était pas sur le devant de la scène. A juste titre. Elle se pose désormais. (...) Or, en ce mois de mai 2020, les investisseurs s'interrogent sur leur stratégie à l'international, sur le choix de l'Europe et de la France. D'autres facteurs pourraient modifier leurs arbitrages et leurs choix en matière d'implantation. Une fois la crise réglée, quelles seront les contreparties fiscales des plans de relance, mais aussi l'optimisation de la dépense publique ?

Etude EY

Les juristes à l'épreuve du Covid !

« **Cette période restera pour toute la communauté juridique un moment durant laquelle notre fonction a été en première ligne et fortement sollicitée par l'ensemble des acteurs de nos entreprises et principalement les équipes de direction.**

Encore plus qu'à l'accoutumée la qualification de « business partner » a pris tout son sens afin d'éclairer des prises de décisions rapides pour faire face à cette crise d'une certaine violence autant par sa rapidité que ses conséquences. Habités à donner de bons conseils et anticiper les risques, nous nous sommes transformés en « urgentistes » en cette période de crise.

En partageant avec les membres de l'Association Française des Juristes d'Entreprises de la Région Rhône Alpes, j'ai pu constater que l'ensemble de la profession juridique a vécu des situations similaires au sein de nos entreprises.

Tout d'abord il a fallu préserver la santé de nos collaborateurs en fermant les bureaux, agences etc. avec la mise en place du Télétravail ; Puis au regard de la baisse des activités commerciales mettre certains de nos collaborateurs en Activités partielle tout en tentant de préserver un certain dynamisme commercial ; et désormais la phase de déconfinement nécessite des aménagements aussi bien structurels que conjoncturels pour accompagner la reprise des activités que nous souhaitons tous. Nous avons géré une crise sanitaire et désormais nous devons gérer les difficultés économiques à venir.

Pendant cette période nous avons découvert le « Droit Covidien » ; depuis le 23 mars 2020, date à laquelle l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a été promulguée, nous avons dû faire preuve d'une grande agilité pour suivre, comprendre, analyser les différentes ordonnances promulguées sur des thèmes touchant l'ensemble de l'économie et tous les secteurs de l'entreprise ; Il a fallu décrypter des textes, souvent très techniques, en langage opérationnel. Constamment il fallait rester souple et pragmatique tout en préservant la sécurité juridique, fondement de notre profession.

Les directions juridiques furent associées à des réunions de cellule de crise, souvent quotidiennes pour tenter de répondre à des questions légitimes et prendre des décisions sur des bases certes juridiques mais teintées de bon sens. Cette méthode de travail, permettant d'avoir une vision très transverse des sujets existants au sein d'une entreprise vont sûrement perdurer, sous un autre vocable. En effet cette crise a permis de modifier et transformer notre façon de travailler. Nous avons gagné de nombreuses années dans la transformation du fonctionnement de nos entreprises via notamment la transformation digitale. Désormais, le Télétravail voire le travail nomade, la signature électronique des contrats généralisées, les web conférences et diminution des déplacements n'effraient plus !

Les événements que nous venons de vivre vont nous permettre d'évoluer plus rapidement que prévu sur certains aspects et le Droit permettra d'accompagner ce mouvement !



Laurent Wauquiez
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter
12 juin 2020



Observatoire économique crise Covid 19, situation début juin 2020

Cette note analyse les réponses de 126 dirigeants d'entreprises, membres élus des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, à une enquête sur les conséquences économiques de la crise Covid-19. 50 dirigent une entreprise industrielle, 42 sont des prestataires de services et 34 des commerçants. L'enquête a été menée du 2 au 5 juin 2020.

CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Révéler ce qu'il y a de meilleur dans notre région

La période que nous vivons permet de révéler ce qu'il y a de meilleur dans notre Région. J'ai été touché par la mobilisation collective, la solidarité et l'entraide entre nos habitants, par la résilience sans faille de nos agriculteurs, par l'ingéniosité et la combativité de nos entreprises, industriels, commerçants ou artisans prouvant aussi que dans notre Région, nous sommes capables de faire face aux crises. C'est la marque de notre territoire, tout le monde travaille ensemble, on avance et on innove sans cesse pour préparer l'avenir.

Dès le début de cette crise, nous avons souhaité immédiatement nous placer aux côtés des personnels soignants à qui je veux rendre une nouvelle fois hommage. Durant cette période, ma préoccupation a été de n'oublier personne en veillant à ce que chaque habitant de notre Région, quelle que soit son activité professionnelle, sa localisation, sa situation financière, puisse être protégé et aidé si besoin. Les acteurs économiques sont aujourd'hui première ligne. J'ai dans ce cadre été en relation constante avec l'ensemble des associations, interprofessions, fédérations, syndicats, représentations de toutes les professions, de tous les secteurs impactés afin de trouver des solutions viables, opérationnelles, rapides et faciles à mettre en œuvre.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est ainsi dotée d'un plan de relance d'un milliard d'euros pour soutenir avec force l'économie régionale.

Cela commence par un plan d'aide immédiat destiné à aider ceux qui ont été durement touchés par la crise à refaire de la trésorerie et à prendre des mesures pour pouvoir relancer immédiatement l'activité notamment via la reprise des chantiers.

Il nous faut ensuite fortifier notre tissu d'emploi local en encourageant le choix de nos entreprises régionales dans les marchés publics, en créant une vraie synergie entre les acteurs économiques locaux pour que tout le monde travaille ensemble.

La crise nous a apporté des leçons. Quand on délocalise tout, notre pays se fragilise. Alors que nous avons ici des entreprises formidables. C'est la troisième étape, relocaliser les emplois et les entreprises chez nous. Enfin nous devons favoriser la mutation de nos entreprises vers une économie plus verte, et plus digitale. Nous voulons être leader sur le développement des énergies propres.

Je n'ignore pas le rôle essentiel des établissements financiers et de l'ensemble de celles et ceux qui accompagnent nos entreprises. La crise économique n'en n'est qu'à ses débuts. Le rôle de chacun va être déterminant pour faire face aux difficultés qui s'annoncent. Mais je sais qu'ensemble, nous serons en capacité de relever les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.



Michel Bon,
Président de Fondact

Newsletter
15 juin 2020



Etude : quels pays seraient les plus affectés par une résurgence du risque social ?

Au total, Euler Hermes a calculé l'IRS de 102 pays pour l'année 2020. Sans surprise, toutes les économies avancées font partie des 35 pays les moins vulnérables au risque social : Danemark avec un score IRS de 82,5, devant la Finlande (81,3) et la Suède (78,1). L'Allemagne (76,5) est devancée par l'Autriche (76,9). Parmi les plus mauvais élèves de ce groupe de pays, on retrouve l'Italie (30ème – 63,9) et la Grèce (35ème – 61,4).

Chez les émergents, la situation est plus hétérogène. (...)

Avec un score IRS de 74,2, la France se hisse à la 9ème place du classement.

Euler Hermès

Profiter du calme avant la tempête

En ce début de juin 2020, la plupart des signaux économiques s'affolent et prédisent la tempête. Tout a l'air pourtant plutôt calme, dans un pays engourdi par la crise sanitaire, mais c'est le calme inquiet de la salle d'attente des urgences. C'est le calme qui précède la tempête dont on voit s'accumuler les nuages : secteurs entiers à l'agonie, explosion des dettes et des déficits, emploi en grand deuil.

Que faire pour se préparer ? Utiliser les outils du partage de la réussite, l'actionariat salarié, l'intéressement et la participation.

La participation 2020 sera à l'image des résultats de l'année : nulle ou en forte baisse. Mais pas forcément l'intéressement. Lorsque son calcul dépend des résultats opérationnels, alors oui, l'intéressement 2020 sera lui aussi en berne. Guère motivant au moment où, au contraire, il faut que chacun retrouve ses manches. Il est pourtant tout à fait possible de calculer l'intéressement autrement. Chaque chef d'entreprise sait quels sont les indices qui, chez lui, annonceront la sortie de la crise, et il a une idée de ce qu'il faudrait faire pour les ranimer. Pourquoi pas, dès lors, modifier les critères de calcul de l'intéressement pour les rattacher précisément aux vrais signaux de sortie de crise ? Pour cela, il suffit de conclure, avant le 30 septembre, un avenant à l'accord d'intéressement. Obtenir cet accord n'est pas hors de portée, puisqu'il s'agit d'essayer de faire mieux que ce qui se passerait sinon.

La crise offre aussi un excellent point de départ pour créer un actionariat salarié qui sera un puissant facteur de cohésion interne et d'alignement des intérêts.

Reconnaître des efforts exceptionnels pendant la période du confinement, encourager la mobilisation aujourd'hui nécessaire, reconnaître que l'on est plus forts ensemble, les motifs ne manquent pas pour associer les salariés à la réussite de la sortie de crise par l'actionariat.

Il y a bien des façons d'opérer. La plus simple consiste à utiliser un outil nouveau apporté par la loi PACTE, qui permet à l'entreprise, à sa discrétion, de verser au personnel un abondement (limité à un peu plus de 800€ pour lui permettre d'acheter des actions de son entreprise, sans investissement préalable de sa part. En plus, avec la chute des cours, la possibilité d'une décote pouvant aller jusqu'à 40% du prix de souscription et celle d'un abondement, le niveau de prix d'achat rendra les perspectives de gain très attrayantes et les risques de perte fort minces. Créer en même temps de la motivation et des fonds propres, n'est-ce pas précisément ce qui est nécessaire aujourd'hui ?

Comme toujours : crise, opportunité !



Yves Revol,
Executive Chairman chez Clasquin

Newsletter
16 juin 2020



Les fonds jouent (presque) carte sur table avec leurs LPs

Quatre LPs sur cinq sont satisfaits de la transparence de leurs gérants en cette période alors qu'ils étaient moitié moins à le penser lors de la crise financière de 2008, selon le baromètre Coller publié le 15 juin. Ils sont en revanche plus dubitatifs sur les méthodes de valorisation encore trop subjectives et hétérogènes.

CF News

« La Mondialisation est terminée » (Arnaud Montebourg)

“La Mondialisation est terminée. Il faudra donc avec nos propres ressources reconstruire notre indépendance économique, technologique et productive”

“Pour des raisons politique et stratégiques, cette crise va renforcer la déglobalisation” (Olivier Blanchard, l'ex-économiste en chef du FMI).

En fait la propagation de la pandémie et la crise économique latente qui s'en suit mettent en exergue certaines failles de la mondialisation et l'hyper internationalisation des chaînes de production a pu montrer ses limites dans ce contexte totalement exceptionnel (il ne faut pas l'oublier).

S'il est bien naturel que les politiques ou les éditorialistes s'emparent de ce sujet pour dissenter sur le monde de demain, il revient au monde économique de prendre du recul sur la crise et de porter un regard réaliste sur l'après.

S'il est vrai qu'elle a engendré un long processus d'adaptation parfois douloureuse des économies occidentales,

S'il est vrai qu'elle a fait basculer le centre de gravité du monde de l'Ouest vers l'Est au tournant du 21ème siècle,

La mondialisation a été un facteur fondamental de la croissance mondiale durant ces 40 dernières années.

“L'autosuffisance n'est une option pour aucun pays” (Sabine Wegand, Directrice Générale du Commerce de la commission européenne) et la relocalisation ne pourrait se faire qu'au détriment des consommateurs qui devraient accepter des augmentations de prix insupportables et nous entraînerait in fine dans un cycle de décroissance insupportable pour notre économie avec, pour corollaire, la contraction de la consommation et de l'investissement, le chômage de masse et la détérioration inexorable de notre système de protection sociale et de notre système de santé.

Bien sûr, il nous reviendra de tirer toutes les leçons de cette crise.

Bien sûr, elle a mis en évidence la nécessité de “sanctuariser” 2 ou 3 secteurs stratégiques vitaux : la santé (personnels, équipements, médicaments...), les approvisionnements de première nécessité (produits alimentaires en particuliers...) et les chaînes logistiques qui vont avec.

Bien sûr, il est souhaitable de favoriser les circuits courts et d'encourager les chaînes de valeur régionale.

Bien sûr, il nous faut profiter des plans de relance impressionnants pour favoriser la transition écologique et la réduction des inégalités.

Mais appeler à la fin de la mondialisation, c'est faire table rase de toute la théorie des avantages comparatifs de David Ricardo et de la division du travail d'Adam Smith ; en clair, c'est souhaiter la fin du système libéral qui, malgré ses points faibles, a apporté non seulement un accroissement généralisé de la richesse mondiale mais a permis également une réduction spectaculaire de la pauvreté dans le monde et un rapprochement inexorable des niveaux de vie entre pays riches et pays pauvres.



Dominique Takizawa
Vice President Corporate affairs
de l'Institut Mérieux

Newsletter
19 juin 2020



De la nécessité d'une réponse mondiale aux problèmes de santé publique

La crise du COVID-19 nous rappelle la persistance d'une menace infectieuse considérablement accrue par la mondialisation.

Même pour les équipes de l'Institut Mérieux engagées depuis longtemps dans la lutte contre les maladies infectieuses, vivre personnellement cette crise sanitaire en Europe, région disposant d'un environnement sanitaire sophistiqué et accessible et que nous considérons comme préservée, a représenté un choc.

La pandémie de Covid-19 démontre la NECESSITE D'UNE REPONSE MONDIALE aux problèmes de santé publique :

Les épidémies récentes dues à l'émergence de nouveaux virus comme le MERS, le SARS puis le virus H1N1 de la grippe ont semblé être rapidement surmontées : elles

auraient dû nous permettre de nous organiser. Cette nouvelle épidémie née au bout du monde, déferlant très rapidement sur l'Asie, puis l'Europe et se transformant, par la mondialisation des échanges, en une pandémie touchant les pays industrialisés comme les pays à ressources limitées, met en évidence les insuffisances de la coopération internationale en matière de réponse à ce type de crise.

Si la communauté internationale des chercheurs a mis en place assez rapidement un partage des données épidémiologiques et de connaissances sur le nouveau coronavirus, chaque pays/région a dû s'organiser de façon indépendante pour faire face à l'afflux de patients. Il apparaît clairement, que

Baromètre de l'activité internationale des entreprises françaises par la Team France Export (enquête avril/mai 2020) : maintien d'une dynamique pour l'international.

65% des entreprises interrogées en mai déclarent continuer à exporter, même en mode dégradé, contre 55% le mois précédent (gain de 10 points en un mois). Et pour les entreprises impliquées à l'export pour plus de 30% de leur activité globale, ce taux s'établit à 71% ; cette part passe à 81% pour celles interrogées en mai (+13 points par rapport au mois d'avril).

pour lutter efficacement contre des pathogènes qui ne connaissent pas de frontières, il est impératif d'établir des collaborations internationales entre tous les acteurs de santé (autorités, mais aussi épidémiologistes, cliniciens, industriels, chercheurs...) :

- Pour la surveillance épidémiologique : avec la mise en place de réseaux mondiaux de veille grâce à des laboratoires sentinelles, sur le terrain, là où naissent les épidémies.

Le rôle du diagnostic est essentiel à cet égard et la crise du Covid-19 a démontré toute son importance : détection et identification de l'agent pathogène, pour améliorer la prise en charge des patients et mettre en place des stratégies de contrôle par les acteurs de santé.

- Pour améliorer la connaissance d'agents pathogènes inconnus et accélérer le développement de solutions permettant de lutter contre la pandémie.





Xavier Lanckswert
General Manager chez Solvay Business Services

Le capital investissement dépasse le cap des 20 Mds € de levées en France en 2019

L'étude annuelle, très attendue, montre la vitalité du capital investissement en 2019, avec près de 20 Mds € investis dans 2300 entreprises. Une étude disponible en ligne.

France Invest / Grant Thornton

→ suite

La crise covid : des leçons irremplaçables pour un nouvel avenir du fonctionnement des entreprises

Une approche mondiale et, dans le même temps, des bases nationales & européennes renforcées :

La crise a mis en évidence la forte dépendance des systèmes de santé français et plus largement européens vis-à-vis du reste du monde, pour les équipements indispensables aux équipes de réanimation comme pour les produits de base tels que les masques, ou les gels hydro alcooliques gel... Il faut tirer les leçons de la crise, particulièrement dans le domaine de la santé qui reste un bien universel comparable à aucun autre.

Il est indispensable de maintenir et/ou relocaliser les capacités de R&D, et de production pour les produits essentiels à la santé publique : équipements, tests de diagnostic, vaccins, médicaments (y compris la production des matières premières critiques)

Il faut l'engagement des industriels de la santé ET AUSSI des politiques volontaristes dans ce domaine.

Le groupe Mérieux est présent à tous les niveaux de cette lutte contre les maladies infectieuses,

grâce à sa longue expérience de la santé publique, à son empreinte mondiale et également à sa stratégie d'innovation

- **bioMérieux**, en à peine 3 mois, a été capable, dans un contexte compliqué par le confinement, de mobiliser ses équipes en France et aux USA pour développer des tests de diagnostic et lancer leur production à grande échelle, répondant ainsi à l'urgence sanitaire.

- **ABL**, société de recherche et de production à façon, collabore avec différentes sociétés pharmaceutiques pour produire les premiers lots de vaccins que ces sociétés développent.

- **Nos équipes médicales**, parties prenantes aux groupes travail nationaux et européens contribuent à préparer des solutions plus efficaces dans la gestion de crises telle que celle du Covid-19.

- **La Fondation Mérieux** soutenue par l'Institut et ses sociétés, a renforcé les moyens de diagnostic des laboratoires sentinelles de son réseau en Afrique, à Madagascar, en Asie, au Moyen Orient, en Haïti. L'objectif étant de

donner à ses pays vulnérables des ressources supplémentaires pour limiter la propagation du virus et mieux prendre en charge les patients.

L'extrême complexité de la science, tout comme celle des défis mondiaux de santé publique doivent nous inciter à privilégier une approche globale et à long terme de la santé : une approche interdisciplinaire en réseau, sans frontières d'aucune sorte, qui met toujours le patient au centre, et qui donne à ce patient les mêmes chances, quel que soit le pays où il naît.

C'est dans cette vision de la santé publique que l'Institut Mérieux mène son action et s'attache à repousser les frontières de la biologie.

La crise covid, d'une violence et d'une rapidité inédite, a fait apparaître au cours des semaines écoulées des aspects qui vont durablement marquer les environnements de travail et a mis en évidence des points à traiter rapidement pour adapter les entreprises à ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle normalité.

De façon générale, la plupart des entreprises semblent avoir réussi, au prix d'efforts incroyables, à assurer la continuité de service et s'être mises en ordre de bataille pour gérer efficacement le télétravail qui est entré durablement dans les mœurs ; de façon paradoxale, elle a souvent permis le renforcement de la communication dans et entre équipes, contraintes à des modes fréquents et virtuels d'interaction.

Les priorités sont apparues clairement et l'alignement des efforts s'est fait naturellement ; les nécessaires simplifications parfois attendues depuis des années ont pu s'imposer du fait des nécessités. Ces points constituent des acquis fondamentaux qu'il faudra s'attacher à préserver pour l'avenir.

En revanche, d'autres sujets critiques sont apparus, qui nécessitent maintenant d'être traités rapidement, parmi lesquels d'ores et déjà :

- **les plans de continuité** qui doivent être revus avec un axe majeur : le meilleur plan de continuité qui s'est imposé dans le monde entier consiste en l'équipement des salariés en postes de travail portables ou en accès depuis leur domicile ; toutes les autres solutions (sites de secours, bascule d'un site à l'autre) se

sont trouvées inopérantes, l'ensemble des sites du monde entier s'étant trouvés confrontés ensemble au même problème ;

- **la gestion sécurisée d'un parc d'ordinateurs connectés à distance** ; ceci requiert l'organisation des mises à jour régulières et à distance des programmes et outils de sécurité et la « désinfection » des postes distants, ceci devant faire partie des mesures permanentes de la bonne gestion de toute entreprise

- **les outils informatiques collaboratifs et l'existence de versions cloud** ; ils ont été irremplaçables pour assurer la collaboration de milliers de salariés et ont confirmé le besoin de continuer à déployer rapidement ces solutions par opposition aux solutions stockées sur un seul poste ;

- enfin **la gestion du télétravail** lui-même impose de revoir la structure de celui-ci, les équipements des salariés, les conditions matérielles de leur installation, la nature et qualité des connections. Par ailleurs le télétravail, même si les circonstances ont été exceptionnelles et non représentatives, a montré ses limites en matière de lien social, d'accueil de nouveaux embauchés et parfois de travail en commun ; il est donc à manier avec discernement.

Le travail de demain sera un mélange de travail à domicile et sur site, qu'il faut construire tous ensemble mais qui doit d'ores et déjà s'appuyer sur les enseignements forts de cette crise, qui ouvre en même temps des perspectives exceptionnelles pour améliorer notre avenir et qu'il faut saisir dès maintenant.

Merci à Xavier Lanckswert pour son engagement pendant 6 ans dans l'animation de la commission CSP (Centres de Services Partagés) de LPFT.



LYON PLACE FINANCIÈRE ET TERTIAIRE

Palais du Commerce - Place de la Bourse - 69002 LYON

Tél : 04 78 37 62 30 - lpft@lyon-finance.org - www.lyon-finance.org

 @lpft_officiel

 lyon-place-financiere-et-tertiaire